ETABLISSEMENT PUBLIC
DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Bassins versants de la baie de Douarnenez

Projet Plan Algues Vertes 2017/2021

SOMMAIRE

1. Bilan du Plan algues vertes 2012-2015 4
1.1. Bilan du volet agricole 5
1.1.1. Engagement des agriculteurs sur le territoire 5
1.1.2. Efficacité des actions 6
1.1.3. Des actions qui continuent à porter leurs fruits 9
1.2. Bilan du volet milieux naturels 9
1.3. Pistes d'évolution et recommandations issues de l'évaluation des politiques publiques 10
1.3.1. Adopter une approche intégrée des exploitations 10
1.3.2. Allègement du dispositif 11
1.3.3. La communication 11
1.3.4. Equité dans l'accessibilité à la participation au futur plan des différentes typologies d'exploitations 11
1.3.5. La concertation, le partenariat et la maîtrise d'ouvrage 12
1.3.6. Volet curatif : Partage des responsabilités 12
1.3.7. Nécessité d'un accompagnement scientifique 13
2. Analyse territoriale 13
2.1. Le périmètre 13
2.2. Chiffres clés du territoire 15
2.3. Attentes des agriculteurs 17
2.4. Caractérisation des exploitations et de leurs pratiques 20
2.4.1. Les déclarations de flux d'azote 2015 20
2.4.2. Les typologies d'exploitations agricoles 21
3. Définition des objectifs 23
3.1. Objectifs stratégiques 23
3.2. Articulation des différents volets du PLAV 25
3.3. Objectifs et indicateurs 26
3.4. Une maîtrise d'ouvrage assurée par l'EPAB 27
3.5. Une intégration du volet curatif dans la programmation 2017-2021 27
3.6. Donner toute sa place à la Recherche dans la dynamique du projet 27
4. Programme d'actions 28
4.1. Volet « agricole » 28
4.1.1. Stratégie globale 28
4.1.2. Création d'un groupe de travail d'agriculteurs de la Baie de Douarnenez 29
4.1.3. Les actions agricoles 31
4.2. Volet « Milieux Naturels » 42
4.2.1. Optimiser le rôle épurateur des zones humides 42
4.2.2. Création de 65 kms de haies et de talus et préservation du bocage 42
4.3. Foncier 43
4.4. Volet « transversal » 51
4.4.1. Actions auprès des collectivités et des particuliers 51
4.4.2. Qualité de l'eau 51
4.4.3. Assainissement 52
5. Maquette financière 53

Introduction

La structure porteuse du SAGE, le syndicat mixte établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB), était maître d'ouvrage de la charte de territoire de la baie de Douarnenez 2012-2015, signée le 18 octobre 2012, en réponse au plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes 2010-2015.
Le protocole de mise en œuvre du Plan algues vertes et les conditions générales de financement de l'accompagnement individuel des exploitants agricoles était défini dans une convention-cadre, document annexe de la charte de territoire. La maîtrise d'ouvrage de la coordination des prescripteurs a été confiée à la Chambre d'agriculture du Finistère. Celle-ci avait pour mission de définir, mettre en œuvre et suivre le projet individuel de chaque exploitation agricole engagée. Elle assurait enfin, l'analyse des bilans et des évaluations annuelles des engagements, en valorisant les indicateurs de réalisation et de suivis transmis par les prestataires. Afin d'atteindre un objectif de résultat de réduction significative des fuites d'azote, la charte s'appuyait sur la définition d'un objectif stratégique et d'objectifs opérationnels :

1 - un objectif territorial stratégique, soit la réduction d'un tiers des concentrations en nitrates aux exutoires pour atteindre à terme une concentration de 10mg/l. Cette réduction était définie en termes de flux d'azote par un objectif de gain de 200 tonnes de flux d'azote par an arrivant en baie.

2 – des objectifs opérationnels déclinés autour d'actions concernant :

- le traitement des effluents et la mutualisation des plans d'épandage ;
- l'amélioration des pratiques et l'évolution de systèmes agricoles ;
- la reconquête et la gestion adaptée des milieux naturels à vocation dénitrifiante ;
- la gestion différenciée des espaces non agricoles ;
- l'amélioration des installations d'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles.

L'objectif territorial stratégique du Plan 2012-2015 pour la baie de Douarnenez a été atteint, tant par l'évolution des flux d'azote mesurés aux exutoires, que par les gains prévisionnels contractés pendant la mise en œuvre du Plan, essentiellement au sein du volet agricole. Il est à souligner que dans le même temps, les volumes d'algues vertes ramassés en baie de Douarnenez ont sensiblement régressé (cf. Annexe 1).

Ce projet du Plan Algues Vertes 2017-2021 est issu d'une réflexion à partir du bilan du premier plan de lutte contre les algues vertes et d'une concertation avec les acteurs du territoire. Il intègre les exigences formulées dans les feuilles de route validées au niveau régional :

- Des objectifs de résultat chiffrés en termes de concentrations en nitrates aux exutoires
- Une cohérence entre ces objectifs stratégiques et ceux figurant dans le projet de SAGE, ce dernier ayant été rédigé en 2016 et examiné par le Comité de Bassin le 29 novembre
- L'identification des pistes les plus prometteuses en termes de gain, particulièrement dans le volet agricole, à partir d'une évaluation complète du Plan Algues Vertes 2012-2015
- Une volonté de maintenir et de développer les dynamiques en cours auprès des acteurs du territoire
- Des propositions quant à l'opportunité d'un accompagnement scientifique sur la durée du plan

1.Bilan du Plan algues vertes 2012-2015

L'objectif fixé pour 2015 correspondait à l'atteinte de 30% de l'effort à fournir sur chaque cours d'eau par rapport à l'objectif de 10 mg/l cité par le conseil scientifique dans son avis du 18 juin 2010.

Secteur géographique	Bassin versant	Q90 en 2007-08, [NO_3], mg/l, (sauf Aber 2009-10)	Q90 en 2011-12, [NO3], mg/l	Q90 en 2012-13, [NO3], mg/l	Q90 en 2013-14, [NO3], mg/l	Q90 en 2014-15, [NO3], mg/l	Q90 à atteindre en 2015, [NO_3], mg/l	Etat d'avancement par rapport à l'objectif 2015	Evolution entre 2007-08 (sauf Aber 2009-10) et 2014-2015
CROZON	**Aber**	**28**	21	23	21	**21**	22	**130%**	-25%
PORZAY	**Lestrevet**	**34**	33	33	28	**26**	27	**111%**	-24%
	Kerharo	**36**	35	36	30	**29**	28	90%	-19%
	Lapic	**47**	44	44	39	**38**	36	81%	-19%
RIS	**Ris**	**37**	36	35	34	**31**	29	74%	-16%
PORT-RHU	**Pénity**	**24**	19	21	19	**16**	20	**190%**	-33%
	Stalas	**46**	46	43	41	**39**	35	65%	-15%
	Kergaoulédan	**43**	38	39	37	**35**	33	81%	-19%

Tableau 1 : Evolution du quantile 90 des huit principaux cours d'eau contributeurs des flux d'azote à l'exutoire

En se basant sur les contributions relatives de chaque cours d'eau, et en supposant que ces contributions relatives sont stables depuis 1998, il est possible de reconstituer le flux total des 21 cours d'eau bénéficiant d'un suivi, en utilisant l'historique le plus ancien (cours d'eau du Ris).

Année hydrologique	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15
Flux total reconstitué (TN/an)	1196	2056	675	1121	667	472	717	1139	679	826	977	657	694	1011	1160	734
Flux total reconstitué (TN/an), pondéré par l'hydraulicité	1068	1130	925	1028	981	873	931	999	882	918	939	888	879	864	778	713

Tableau 2 : Flux total reconstitué pour les vingt-et-un cours d'eau suivis

La comparaison des valeurs entre les années hydrologiques 2009-2010 et 2014-2015 montre une diminution du flux total d'azote pondéré reconstitué de **226 tonnes**. Aussi l'objectif territorial stratégique qui était une réduction du flux total reconstitué pondéré par l'hydraulicité de 200 tonnes est atteint.

Concernant le programme opérationnel les résultats sont les suivants :

	AXES	GAIN D'AZOTE VISE (en tonne)	GAIN D'AZOTE REALISE (en tonne)
AGRICOLE	1 – Mettre en œuvre des pratiques adaptées au sol, pour mieux répartir la pression azotée et limiter les risques de lessivage, grâce à des rotations culturales à faibles risques de fuites d'azote, des couverts hivernaux plus efficaces et des conduites de pâturage optimisées	95	102,86
	2 – Mettre en œuvre des évolutions et/ou des conversions de systèmes		21,88
	3 – Réduire la pression azotée grâce à une exportation des digestats de méthanisation et aux traitements complémentaires	45	73,79
	SOUS –TOTAL	**140**	**198,53**
MILIEUX NATURELS	1 – Optimiser le rôle épurateur des zones humides	51	1,2
	2 – Accompagner les exploitants dans leurs projets environnementaux	-	-
	3 – Limiter le ruissellement direct au cours d'eau et favoriser l'infiltration	3	-
	SOUS – TOTAL	**54**	**1,2**
ESPACES PUBLICS ET PRIVES NON AGRICOLES	1 – Gestion différenciée des espaces non agricoles	-	-
	2 - Assainissement	10	2
	SOUS - TOTAL	**10**	**2**
TRANSVERSAL	1 – Suivi de la qualité de l'eau	-	-
	2 - Foncier	-	-
	3 – Animation/communication	-	-
TOTAL		**204**	**201,73**

Tableau 3 : Détails des gains d'azote par grands axes du Plan de lutte contre les algues vertes

1.1.Bilan du volet agricole

1.1.1.Engagement des agriculteurs sur le territoire

Concernant les actions individuelles sous maitrise d'ouvrage Chambre d'agriculture du Finistère la mobilisation est moyenne. Même si les objectifs d'engagement n'ont pas été atteints, de nombreux diagnostics ont été réalisés sur une période particulièrement courte (2 ans). On observe en effet une diminution entre le nombre de diagnostics réalisés et le nombre de Contrats d'Engagement Individuel signés.

278 diagnostics-projets ont été réalisés par la Chambre d'agriculture du Finistère et les prescripteurs entre 2013 et 2015, soit **71% des exploitations du territoire**.

Sur les 278 diagnostics projets réalisés, 151 exploitations ont souhaité poursuivre la démarche en signant un Contrat d'Engagement Individuel (CEI), soit **38,71 % des exploitations du territoire**.

Concernant les diagnostics : la Chambre d'agriculture a réalisé 43% des diagnostics. Quatre structures (Chambre d'agriculture du Finistère, BCELO, Cerfrance et Triskalia) sur les 11 prescripteurs signataires de la charte de territoire ont réalisé 75% des diagnostics.

Concernant les suivis de CEI (141 exploitations) : 52 % d'entre eux ont été réalisé par la Chambre d'agriculture du Finistère. Trois structures (Chambre d'agriculture du Finistère, BCELO et Cerfrance) sur les 11 prescripteurs signataires de la charte de territoire ont réalisé 79 % des suivis de CEI.

1.1.2.Efficacité des actions

L'objectif des gains d'azote pour le volet agricole a été atteint.
Le diagramme ci-dessous résume le gain d'azote réalisé par action.

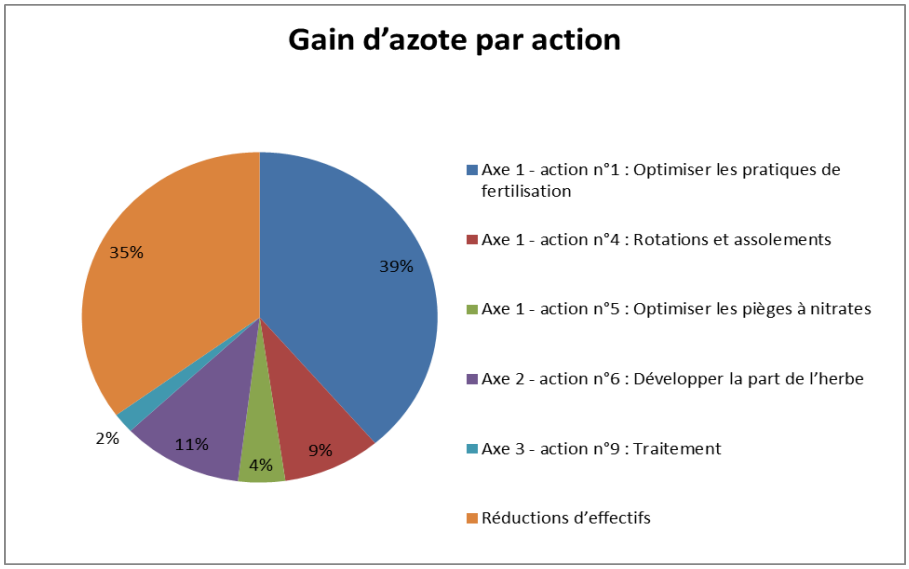

Graphique 1: Répartition du gain d'azote par action concernant le volet agricole

L'atteinte des objectifs de gains d'azote est essentiellement attribuée à l'action « optimisation de la fertilisation ». Celle-ci a, en effet, beaucoup mobilisé : **59 % des agriculteurs ayant signé un CEI se sont engagés à optimiser leurs pratiques de fertilisation**, permettant ainsi, pour ceux qui ont respecté leur engagement de **contribuer à 39% des gains d'azote** obtenus sur le territoire à l'issue du premier plan. Les gains obtenus grâce à cette action s'expliquent par une baisse de la fertilisation minérale ainsi que des changements de pratiques (arrêts d'écarts au conseil, mise en place de MAE, passage progressif en bio).

On notera que la réduction des flux d'azote d'origine agricole observée en 2015 est également due à une réduction des effectifs d'animaux sur le territoire (39% des gains d'azote).
Dans un contexte agricole très compliqué, ces arrêts d'élevage ont largement contribué à la difficulté de mobilisation et ne sont pas sans conséquence sur le développement économique du territoire.

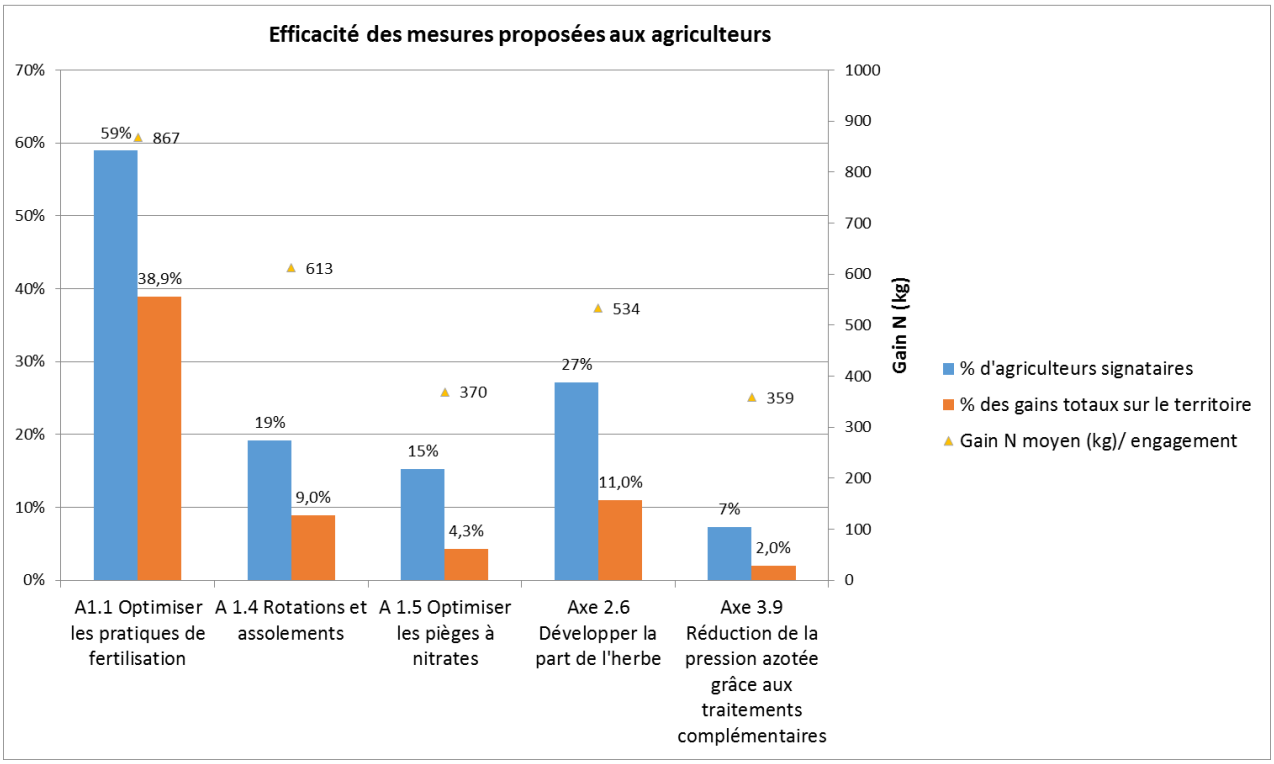

Graphique 2 : Mise en relation du nombre de souscriptions et du gain d'azote attribué par grande mesure

Le graphique montre le gain d'azote moyen obtenu par grand type d'engagement individuel. On observe notamment qu'un engagement visant à optimiser les pratiques de fertilisation permet d'atteindre une diminution moyenne de 867 kg d'azote par exploitation quand un engagement lié à l'optimisation des couverts végétaux permet d'atteindre en moyenne une baisse de 370 kg par exploitation.

La mise en œuvre de certains engagements peut être réalisée à très court terme tandis que pour d'autres engagements elle implique une modification structurelle des exploitations. De ce fait, l'efficacité de ceux-ci sera d'autant plus conditionnée par les moyens, aussi bien techniques que financiers, qui seront attribués à l'accompagnement de ces changements de pratiques.
On observe ainsi que 84% des agriculteurs qui s'étaient engagés à optimiser leurs pratiques de fertilisation ont respecté leur engagement tandis que ce pourcentage descend à 73% pour les agriculteurs qui se sont engagés à développer leur part d'herbe.

Les accompagnements individuels particulièrement sollicités portent sur les mesures agroenvironnementales et climatiques, la gestion de l'herbe, l'aménagement parcellaire, les systèmes fourragers, l'optimisation des rotations et enfin les pratiques de fertilisation.
La demande d'accompagnement s'est principalement manifestée au cours du suivi des contrats d'engagement individuel. Cela met en évidence un temps nécessaire pour mûrir les projets d'exploitation.
Au cours de ce premier Plan de lutte contre les algues vertes des actions collectives ont été proposées aux agriculteurs du territoire avec pour objectifs :

(1) de créer une dynamique de groupe pour faire évoluer les systèmes d'exploitation ;

(2) de compléter des accompagnements individuels à travers des exemples concrets sur le terrain ;

(3) d'orienter vers des accompagnements individuels en suscitant l'intérêt ;

(4) de donner les clefs techniques et de compréhension des pratiques pour permettre aux exploitants de se projeter et de concrétiser leur projet.

L'attractivité de plusieurs actions collectives a été éprouvée au cours des trois dernières années. Elle engage évidemment vers la poursuite de ces accompagnements collectifs qui solidifient le socle d'actions mises en œuvre sur le territoire, à travers, le partage et la diffusion des connaissances ; l'expérimentation en conditions agriculteurs ; la mise en action de pratiques identifiées comme étant efficaces pour limiter la lixiviation des nitrates dans le milieu.

Les grands thèmes abordés au cours des trois dernières années et qui ont vocation à perdurer étaient en lien direct avec l'objectif de territoire à très basses fuites d'azote.
Les actions collectives, sous maitrise d'ouvrage de l'EPAB, qui ont mobilisées les plus d'agriculteurs sont les suivantes :

- Axe 1 Fiche action 1: optimisation de la fertilisation : Réseau reliquats azotés sortie hiver (intégrant le réseau régional), pilotage de la fertilisation azotée et apprentissage de la réalisation des PPF avec l'outil Equiferti : bonne adhésion des agriculteurs (39% des agriculteurs du territoire de la Charte ont participé à ces actions).
- Axe 1 Fiche action 4 : Rotations et assolements : attentes fortes des agriculteurs impliqués.
- Axe 2 Fiche action 7 : Développer l'agriculture biologique : forte mobilisation des acteurs agricoles et des industriels du lait.

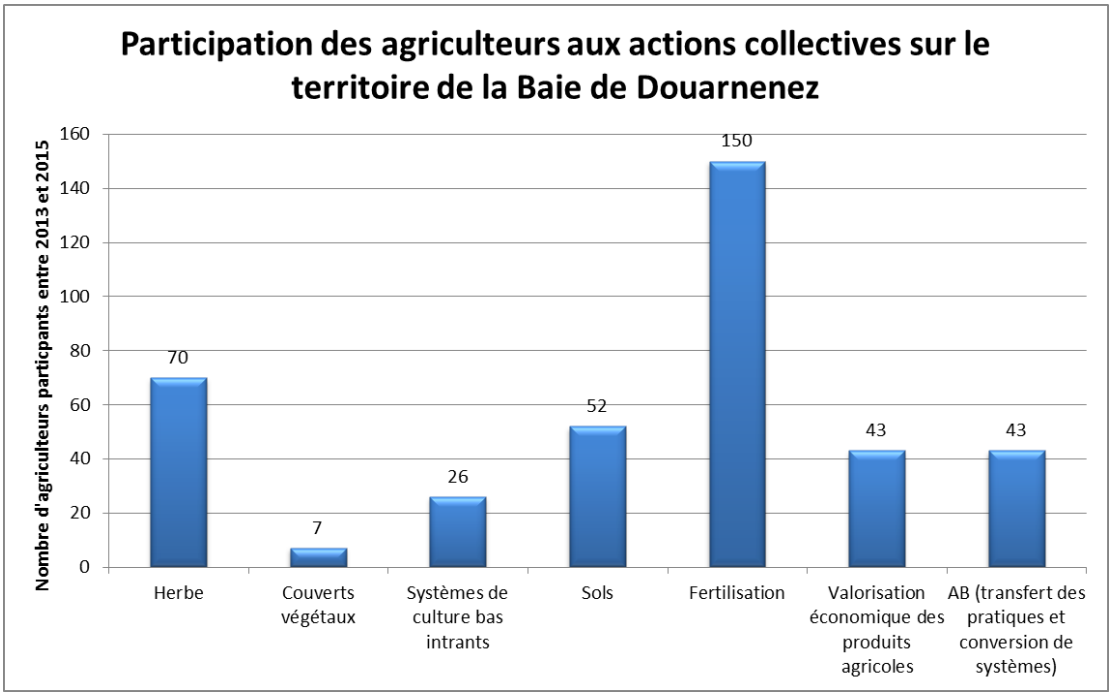

Graphique 3 : Nombre d'agriculteurs de la Baie de Douarnenez ayant participé aux actions collectives mises en œuvre par l'EPAB entre 2013 et 2015

1.1.3.Des actions qui continuent à porter leurs fruits

Parmi les actions déployées lors du premier Plan algues vertes, un certain nombre d'entre elles nécessitent un temps d'appropriation et de mise en place par les agriculteurs.

✓Modifications structurelles

Des modifications structurelles telles que l'évolution d'un assolement à l'échelle d'une exploitation ou d'un territoire nécessitent du temps (création de filière, maîtrise d'un nouvel itinéraire technique, ajustement de rations …).
Il est certain que la mise en place des nouvelles pratiques pour les agriculteurs qui se sont engagés à partir de 2012 est encore en cours. Il est donc important de continuer à les accompagner. On constate une augmentation des surfaces en herbe sur le territoire entre 2010 et 2015. La valorisation de ces nouvelles surfaces et les modifications que cela a pu entraîner dans les systèmes fourragers doivent être suivies de près. Une attention particulière sera donc portée sur ce type d'engagement, duquel découlera en outre, sous condition d'une bonne gestion de ces surfaces, une réduction des fuites d'azote dans le milieu sur le long terme.

✓Temps d'apprentissage de nouvelles pratiques

Certaines pratiques nécessitent un temps d'apprentissage avant de réellement porter leurs fruits. C'est le cas par exemple du semis sous couvert, pratique souvent mise en avant pour limiter les fuites d'azote. L'appropriation de cette pratique n'est pas encore totale sur le territoire. Il va donc falloir, grâce à de la pédagogie et des expérimentations en conditions agriculteurs, réussir à développer ces pratiques qui visent à optimiser les couverts végétaux et tendre vers une couverture permanente des sols.

L'optimisation de la fertilisation azotée est étroitement liée au développement de nouveaux outils, méthodes et technologies. Leur appropriation et diffusion auprès des agriculteurs, conseillers et techniciens doit être prise en compte et permettra à court terme de réduire les fuites d'azote. Cette thématique intéresse et mobilise tout particulièrement les agriculteurs qui se sont exprimés à l'issue du bilan du premier Plan algues vertes et au cours de leur suivi.

1.2.Bilan du volet milieux naturels

L'objectif était d'optimiser le rôle épurateur des zones humides non fonctionnelles, pour atteindre une réduction de 51 tonnes d'azote : gain moyen de 1,25 kg de nitrates NO3/j/ha sur 500 ha de zones humides non fonctionnelles restaurées.

Le programme de travaux de restauration des zones humides a été déclaré d'intérêt général le 10 décembre 2013.

L'année 2014 a été consacrée à :
- Rencontrer des riverains pour leur soumettre des propositions d'actions (1ère esquisse d'actions) et recueillir un éventuel accord de principe pour poursuivre l'avancement des projets : 18 riverains ont été rencontrés.
- Réaliser des relevés topographiques sur les sites pour lesquels les propriétaires ont exprimés un accord de principe (7 sites ont fait l'objet de tels relevés).

- Elaborer un avant-projet détaillé des travaux pour les soumettre à la validation du ou des propriétaires (2ème esquisse). Sept projets ont été menés à ce stade.
- Soumettre l'avant-projet à la validation du ou des propriétaires et le cas échéant reprendre les propositions ayant fait l'objet de négociations avec le propriétaire (7 projets ont été validés),
- Soumettre les projets validés par les propriétaires à l'avis de la DDTM et de l'ONEMA : 6 projets ont été soumis à l'avis des services de l'Etat.

Entre 2015 et 2016 ce sont 18,2 hectares de zones humides non fonctionnelles qui ont été restaurées (9,9 ha en 2015 et 8,3 ha en 2016).

Les objectifs fixés étaient très ambitieux au regard du délai particulièrement court (trois ans) pour des dossiers qui nécessitent une part administrative importante.

Il est important de rappeler que ces actions se font dans le cadre du volontariat. Il n'est pas possible d'imposer des travaux. Seules la communication et la concertation individuelle auprès des riverains a permis de voir aboutir des projets de restauration des fonctions hydrauliques des zones humides. Même si elles sont ciblées sur des sites à fort enjeux de restauration, chaque démarche de concertation n'aboutit pas nécessairement à un accord des riverains. Enfin, le fort découpage du foncier en fond de vallée, induit un morcèlement important des sites potentiels de restauration et une multiplication de la concertation à réaliser. Dans le cas de sites composés de plusieurs propriétés, le désaccord d'un seul propriétaire remet en cause la faisabilité de l'ensemble de l'opération.

Par ailleurs la reconstruction de linéaires bocagers efficaces vis-à-vis du ruissellement proposée repose sur un objectif de densité de l'ordre de 75ml/ha, qui représente un linéaire de haies efficaces à créer de 30 397 m. **L'objectif a été atteint avec 44 699 mètres de linéaire bocager créés, dont 30 193 mètres sous maitrise d'ouvrage de l'EPAB.**

1.3. Pistes d'évolution et recommandations issues de l'évaluation des politiques publiques

1.3.1. Adopter une approche intégrée des exploitations

L'évaluation du premier Plan algues vertes a montré que les actions agricoles étaient « saucissonnées » entre thématiques et maîtrise d'ouvrage / opérateurs. Les agriculteurs sont sollicités soit sur la réduction des flux d'azote (diagnostic d'exploitation et CEI) soit sur le volet zones humides, soit sur la réduction d'usage des produits phytosanitaires.

Il est proposé de travailler avec les agriculteurs sur une approche « intégrée » de leur exploitation qui prendra en compte toutes les composantes environnementales (azote, phosphore, produits phytosanitaires, bactériologie, zones humides, bocage, ripisylve, …) en travaillant sur l'agronomie mais également les aspects socio-économiques. L'objectif serait de réaliser un diagnostic qui permettra de dégager les enjeux environnementaux de chaque exploitation ainsi que les solutions envisageables pour y répondre selon les marges de manœuvre.

La plus-value apportée par l'adoption d'une démarche intégrée auprès des exploitations agricoles réside dans la transversalité des thèmes qui pourront être abordés auprès des agriculteurs et par conséquent par l'augmentation de la probabilité de toucher une exploitation.

La diminution des fuites d'azote devrait s'inscrire dans une démarche globale de l'exploitation agricole : la réduction d'usage des intrants. Au sens d'une réduction d'usage des intrants dans leur globalité avec des conséquences multiples : la diminution des charges sur l'exploitation (dont l'un des plus gros postes est représenté par les produits phytosanitaires), la diminution de l'exposition des agriculteurs aux produits nocifs pour leur santé, la diminution des fuites d'intrants dans les milieux.

1.3.2.Allègement du dispositif

L'élaboration et la mise en œuvre du premier Plan algues vertes, au cours duquel un temps considérable a été alloué à la définition, la mise en place et la mise en œuvre du dispositif de contractualisation des CEI, a fait ressortir la nécessité d'alléger le futur dispositif.
Le futur plan devra porter, quant à lui, en premier lieu sur la mise en œuvre d'actions permettant le changement des pratiques.

La contractualisation, en elle-même, étant basée sur le volontariat, a principalement permis de comptabiliser les modifications de pratiques envisagées. Ce dispositif a parfois pu être identifié comme un frein à la mise en œuvre du Plan. Il serait donc envisagé de définir une nouvelle voie de prise en compte de l'engagement des agriculteurs. Le changement de pratiques effectif étant constaté au moment des suivis, il serait éventuellement possible de prendre en compte l'engagement à travers la participation à des actions collectives ou encore à travers l'accompagnement individuel qui pourrait être sollicité.

1.3.3.La communication

La communication auprès de l'ensemble des acteurs concernés par le Plan algues vertes est cruciale et devra permettre une compréhension des objectifs de ce deuxième Plan.
La concertation avec les agriculteurs devra permettre de définir leurs besoins et leurs attentes.
Une communication efficace sur les accompagnements disponibles devra être mise en place afin de valoriser pleinement l'implication des prescripteurs. La notion d'engagement devra être claire et la contrainte acceptée sans que cela représente un poids supplémentaire sur les exploitations.
Le rôle de chaque acteur sur le territoire devra être clarifié et sans ambiguïté.
Enfin, une communication auprès du grand public devra être mise en place afin de communiquer sur les efforts réalisés par les agriculteurs qui eux-mêmes sont aujourd'hui demandeurs pour diffuser l'évolution de leurs pratiques.

1.3.4.Equité dans l'accessibilité à la participation au futur plan des différentes typologies d'exploitations

Le premier Plan de lutte contre les algues vertes a priorisé le développement des systèmes herbagers affectant ainsi davantage de moyens aux exploitations bovines en comparaison des proposition faites aux exploitations hors-sol. Pourtant de réelles marges de manœuvre ont été identifiées sur ces exploitations. L'optimisation de la fertilisation, la diversification des assolements ou encore le

traitement des effluents représentent des leviers importants sur les exploitations hors-sol qu'il faudra accompagner de manière plus efficace dans le futur Plan algues vertes.

1.3.5.La concertation, le partenariat et la maîtrise d'ouvrage

La convention cadre comprenait un nombre important de prestataires. Cela n'a pas facilité la coordination par la chambre d'agriculture du Finistère. Par ailleurs il y a eu un investissement faible à modéré de certains prescripteurs qui ne se sont pas approprié la charte pour mobiliser ensuite leurs adhérents.

Une des conclusions de l'évaluation sur l'animation et la gouvernance du contrat fait état:

- De difficultés de coordination entre l'EPAB et la chambre d'agriculture, ainsi qu'entre la Chambre d'agriculture et les prescripteurs du territoire ;
- D'un manque de lisibilité des rôles respectifs de l'EPAB et de la Chambre d'agriculture, notamment sur le volet « Charte de territoire / plan algues vertes ».

Le mode de participation des différents acteurs dans le précédent Plan algues vertes a pu parfois complexifier la réalisation des actions alors envisagées. L'implication des acteurs, parfois inégale, aura, à certaines étapes, freiné la mise en œuvre du Plan.

Compte tenu de cette expérience il est envisagé pour le futur Plan algues vertes de travailler à un mode d'implication des acteurs agricoles différent du premier Plan en proposant notamment une réelle implication et participation sur le volet expérimentation et accompagnement au changement des agriculteurs. Cet investissement des acteurs agricoles pourra se faire à travers la mise en œuvre concrète de nouvelles pratiques par les agriculteurs qui font ou feront l'objet de prestations proposées par les prescripteurs du territoire.

Aussi, concernant la gouvernance, c'est à l'EPAB d'assumer la cohésion territoriale et donc à elle d'assurer la maîtrise d'ouvrage des différents volets abordés dans le SAGE. Concernant l'animation de terrain, celle-ci doit à la fois être en mesure de proposer une approche plus intégrée des composantes environnementales liées à l'eau (légitimité de l'EPAB) et tenir compte de l'existant en matière de conseil agricole.

1.3.6.Volet curatif : Partage des responsabilités

La recommandation répond à une des demandes faites par les collectivités à plusieurs reprises lors de l'évaluation : à savoir le partage des responsabilités relatives aux échouages d'algues. La collectivité prend sa part en s'engageant sur la réduction des flux d'azote aux exutoires ; elle attend que l'Etat s'engage à prendre en charge la totalité des dépenses afférentes au ramassage et au traitement des algues vertes.

1.3.7.Nécessité d'un accompagnement scientifique

De nombreuses discussions ont porté sur les indicateurs de résultats (flux d'azote, EQR, surface d'échouage) et en particulier sur la difficulté de faire le lien entre la diminution des flux d'azote et les surfaces d'algues vertes qu'elles soient en mer ou échouées.
La recommandation est que les scientifiques :

1- accompagnent davantage les collectivités sur ces notions d'indicateurs ;
2- recherchent (puis trouvent) des réponses afin d'argumenter la non atteinte des objectifs EQR. En particulier lorsque ceux de réduction des flux d'azote aux exutoires sont atteints (exemple : trajectoires de réponse des écosystèmes littoraux sous l'effet des changements dont celui de la réduction des flux d'azote).

2.Analyse territoriale

2.1.Le périmètre

Le périmètre d'action du programme 2012-2015 était celui des bassins versants de la baie de Douarnenez tels que délimités par le périmètre du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes.

Figure 1 : Découpage de la Baie de Douarnenez du précédent contrat territorial

La CLE propose qu'a minima le périmètre soit élargi aux bassins (Cours d'eau côtiers du Cap Sizun en majorité) dont les exutoires des cours d'eau se situent dans la zone de la baie telle que déclassée par la DCE (FRGC20, voir carte ci-dessous).

En effet la masse d'eau déclassée au regard des ulves est bien la masse d'eau côtière « baie de Douarnenez » (FRGC20). Ce ne sont pas les cours d'eau qui se jettent dans la baie qui sont

déclassés au regard de ce paramètre. L'extension du périmètre demandée concernerait 14 cours d'eau du Cap Sizun, pour une superficie de 2 244 hectares.

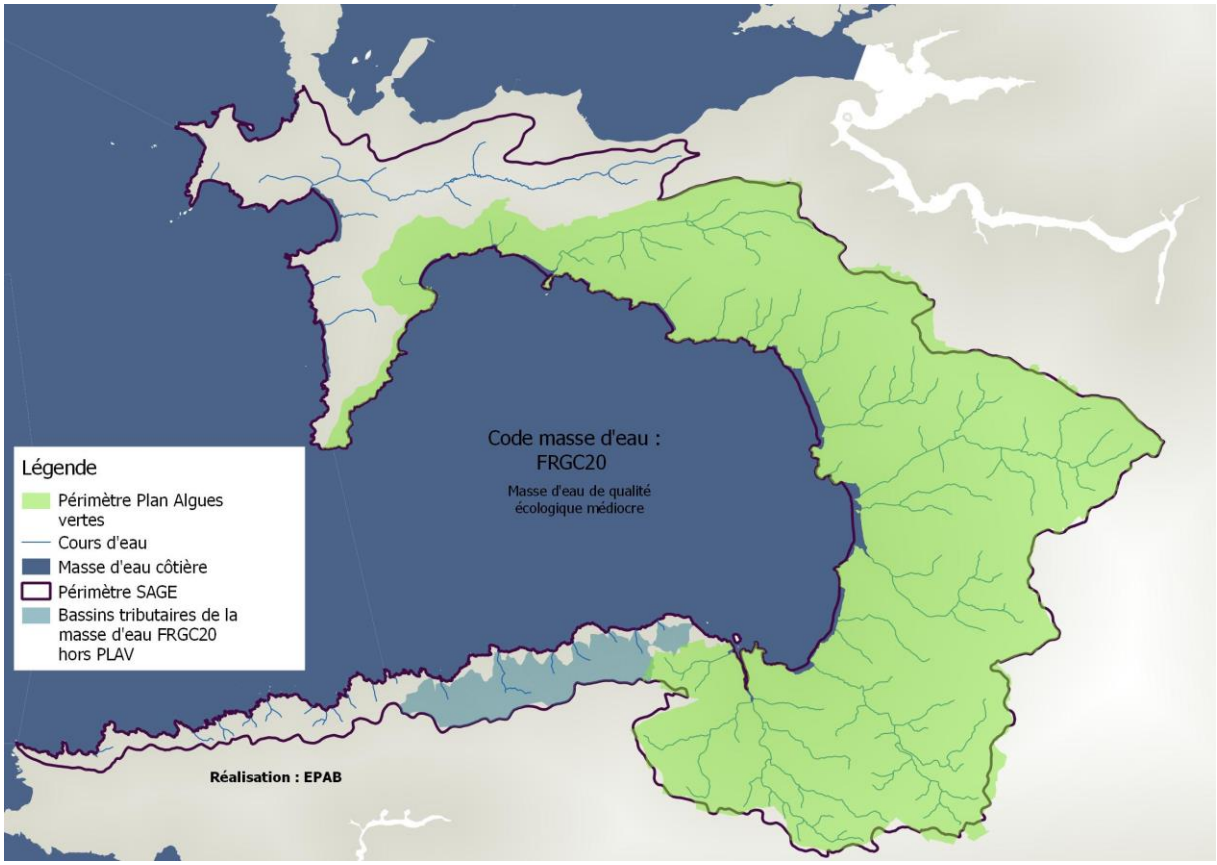

Identification des bassins tributaires de la masse d'eau FRGC20 hors PLAV

La superficie des 14 cours d'eau côtiers du Cap Sizun non compris dans le PLAV1 mais se jetant dans la masse d'eau « baie de Douarnenez » correspond à la superficie d'un cours d'eau comme le Stalas.

	Superficie
Somme des 8 bassins versants principaux contributeurs des flux d'azote à l'exutoire (Aber, Lestrevet, Kerharo, Lapic, Ris, Penity, Stalas, Kergaoulédan)	19 541 ha
Somme des bassins versants compris dans le périmètre du SAGE de la baie de Douarnenez	39 381 ha
Somme des 21 bassins versants compris dans le périmètre« algues vertes » du PLAV1	24 543 ha
Somme des 14 cours d'eau du Cap Sizun compris dans la FRGC20 et pas dans le PLAV1	**2 244 ha**
Stalas	2 232 ha

Kergaoulédan	1 495 ha
Lapic	2 711 ha

Le tableau ci-dessus représente les concentrations en nitrates sur les 14 cours d'eau du Cap Sizun.

		2016									2017		
Nom	Code station	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Vallon St-Pierre	CAVAL	24	36	43	57	46	44	42	20	33	28	25	34
Roches Blanches	CAROC	22	29	26	20	12	12	14	11	19	20	22	26
Kériéré	CAKERIE	44	56	62	50	39	33	42	24	39	42	44	51
Veillanec	CAVEI	14	15	28	37		26	23	17	13	13	19	11
Kerandraon	CAKERA	22	27	28				23	50	29	36	44	33
Pors Meilh Est	CAMEI	41	55	61	48	24	19	21	32	44	41	44	42
Livroac'h	CALIV	25	37	41	48	38	24	33	16	24	28	27	30
Linguer Est	CALIN-E	28	35	38						37	37	28	15
Linguer Ouest	CALIN-O	25	32	35					24			31	32
Keriolet	CAKERIO	31	44	50	58	50	31	42	25	31	31	30	36
Pors Péron Est	CAPER-E	38	52	54	59	51	53	45	32	40	34	38	41
Pors Péron Ouest	CAPER-O	42	48	61	52	32	35	29	29	34	36	43	41
Pors Lanvers	CALAN	28	33	39	34	32	31	28	18	25	27	30	37
Trénaouret	CATRE	16	25	38	35	34	36	32	15	21	20	18	21

Concentration en nitrates (mg/l) des quatorze cours d'eau du Cap-Sizun (les cases grises correspondent aux périodes d'assec)

2.2.Chiffres clés du territoire

La surface historique du territoire de la Baie de Douarnenez concerné par le Plan algues vertes est de 28 246 ha[1], soit 74%[1] de la surface globale du périmètre du SAGE.

	Evolution de la SAU entre 2010 et 2016	
	2010 / 2012	**2016**
Périmètre du SAGE	**22 538** ***(2012)***[2]	**21 889**[3]
Périmètre du BVAV	**17 784** ***(2010)***[4]	**17 215**[3]

En six ans, la SAU du territoire a diminué de 3% de manière concomitante sur le périmètre du SAGE et du bassin versant algues vertes.

[1] EPAB. Contrat territorial des bassins versants du territoire du SAGE de la Baie de Douarnenez. 1er juillet 2012-31 décembre 2015. Page 7.
[2] EPAB. RPG 2012. DDTM29.
[3] EPAB. RPG 2016. DDTM29.
[4] EPAB. Contrat territorial des bassins versants du territoire du SAGE de la Baie de Douarnenez. 1er juillet 2012-31 décembre 2015. Page 25.

	Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2016	
	2010	**2016**
Périmètre du SAGE	**?**	**434**[5]
Périmètre du BVAV	**399**[6]	**348**[5]

En six ans le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 13% sur le périmètre du PLAV.

	Evolution de l'agriculture biologique entre 2010 et 2016	
	2010	**2016**
SAU	300 ha[7]	898 ha[8]

	Nombre d'exploitations par commune	
	2010[7]	**2016**[8]
ARGOL	1	
CAST	1	1
CROZON	4	3
DINEAULT		1
GOURLIZON		1
KERLAZ		1
LE JUCH		1
PLOEVEN	1	3
PLOGONNEC	4	1
PLOMODIERN	1	3
PLONEVEZ-PORZAY		1
POULDERGAT		2
POULLAN-SUR-MER	1	2
QUEMENEVEN	1	
SAINT-NIC		1
TELGRUC-SUR-MER	1	1
TOTAUX	**15**	**22**

La surface en agriculture biologique a triplé depuis 2010.
L'objectif de résultats fixé dans le PLAV1 était d'atteindre 5% de la SAU en agriculture biologique en 2015, soit 900 ha[9]. L'objectif est donc atteint.

[5] EPAB. RPG 2016. DDTM29.
[6] EPAB. Charte de territoire 2012-2015. Page 8.
[7] EPAB. Charte de territoire 2012-2015. Page 59.
[8] GAB29. Base de données sur les exploitations biologiques.
[9] EPAB. Charte de territoire 2012-2015. Annexe 6.

2.3.Attentes des agriculteurs

Dans l'objectif de construire une programmation 2017-2021 en cohérence avec les besoins et les attentes des agriculteurs du territoire de la Baie de Douarnenez, un travail de concertation a été mis en œuvre à travers deux étapes.

La première étape de concertation s'est déroulée entre l'été 2015 et le printemps 2016 lors du suivi des agriculteurs signataires d'un contrat d'engagement individuel (141 suivis).

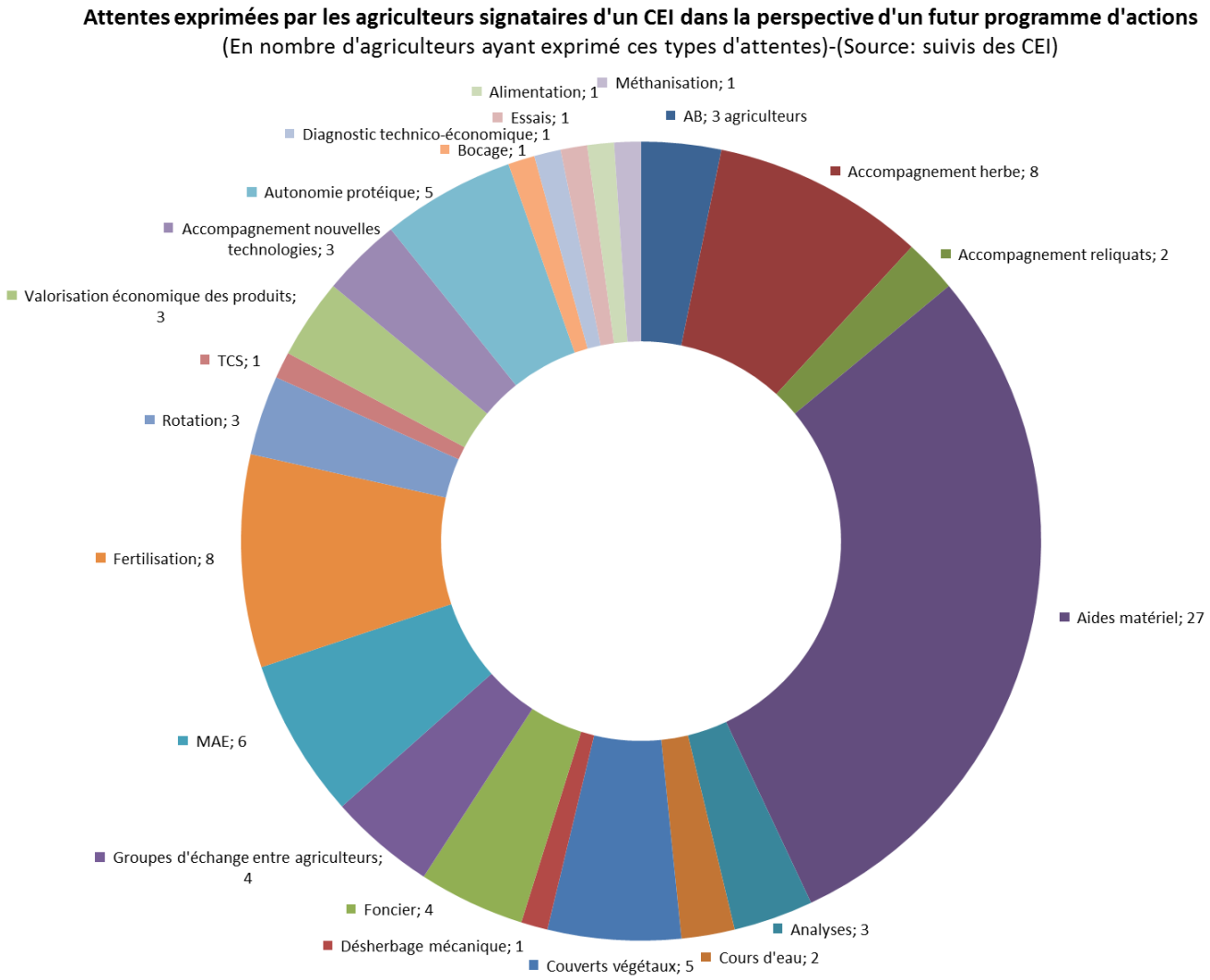

Graphique 4 : Attentes exprimées par les agriculteurs ayant fait l'objet d'un suivi de CEI en réponse à la question « Quelles seraient vos attentes si de nouvelles actions gratuites étaient proposées après 2015 ? »

Ainsi, sur 127 suivis de CEI transmis à l'EPAB par la Chambre d'agriculture du Finistère, 71 agriculteurs ont exprimé au moins une attente, soit 56% d'entre eux.
On notera la diversité des attentes exprimées ainsi que le pourcentage d'agriculteurs, 21%, qui ont spontanément exprimé une attente relative aux aides matériel existantes. Sont également mentionnées, des attentes relatives à des accompagnements techniques sur des thématiques précises (accompagnement herbe, fertilisation, couverts végétaux, désherbage mécanique).

La deuxième phase de cette concertation, également sous le format d'une rencontre individuelle, s'articulait en deux parties. La premières visait à évaluer la perception qu'avaient les agriculteurs du premier Plan algues vertes et la seconde permettait d'aborder avec les agriculteurs leurs attentes pour le futur plan.
Cette enquête a notamment mis en évidence que 64% des enquêtés estiment que le PLAV a été efficace du fait de la diminution des flux d'azote dans les cours d'eau et 77% d'entre eux pensent qu'il a été bénéfique pour leur exploitation.
Elle a également permis de caractériser leurs attentes pour le futur programme d'action. Celles-ci sont avant tout d'ordre économique (Cf. graphique 5).

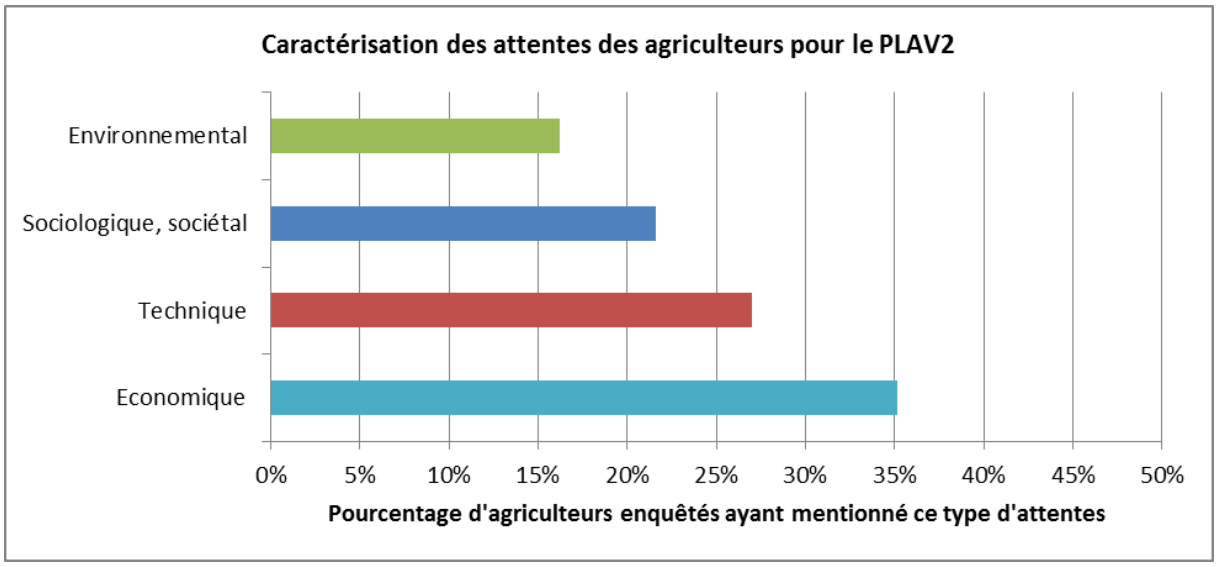

Graphique 5 : Attentes exprimées par les agriculteurs lors de l'enquête de perception du Plan algues vertes en réponse à la question « De quel ordre seraient vos attentes dans la perspective d'un deuxième Plan algues vertes ? »

L'enquête de perception confirme les observations des suivis de CEI, avec l'expression d'une attente importante sur les aides matériels et autres financements directs qui pourraient être proposés aux agriculteurs (Cf. tableau 3). De même la communication auprès du grand public sur les efforts fournis par les agriculteurs a été mentionnée à plusieurs reprises. De plus, il apparaît à travers les réponses des agriculteurs le besoin d'un accompagnement technique pour faire face à l'évolution de la règlementation en matière de produits phytosanitaires. Cela confirme la nécessité d'adopter pour la suite une approche intégrée des exploitations qui doit permettre de réduire l'utilisation d'intrants au sens large.

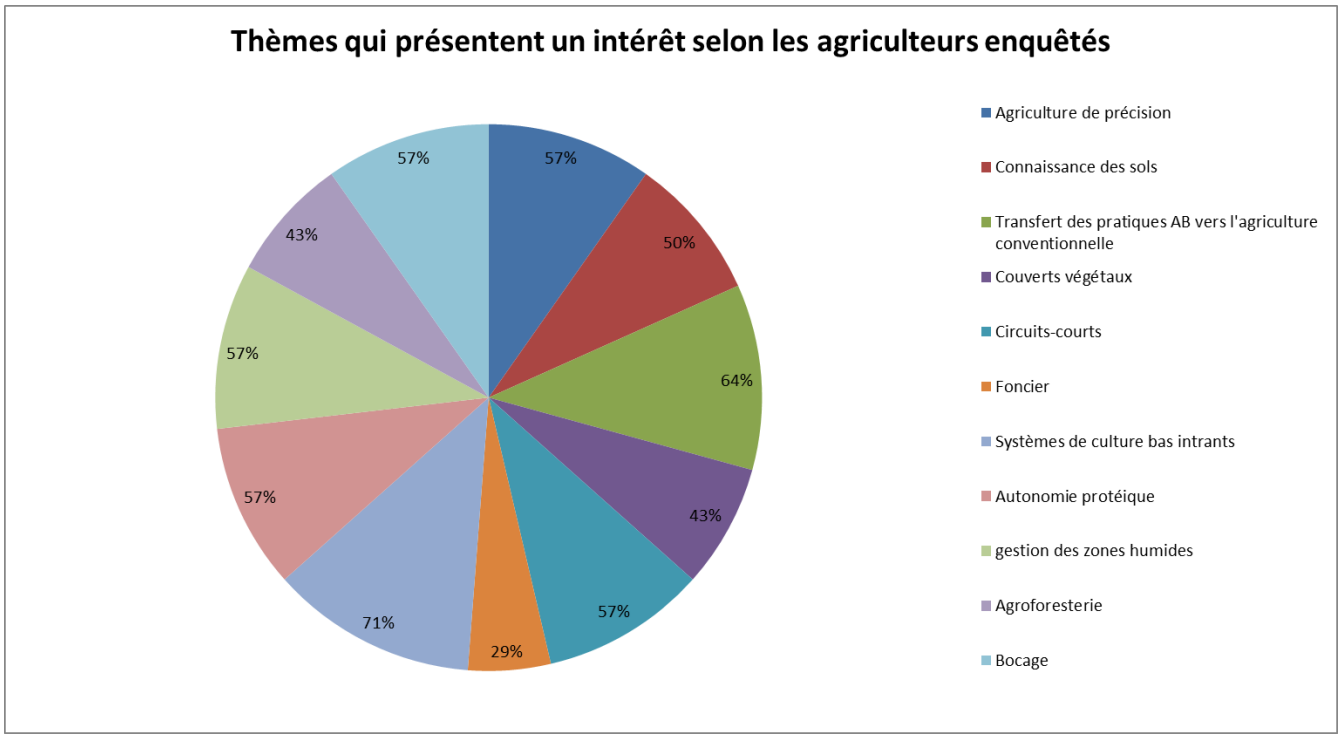

Graphique 6 : Attentes exprimées par les agriculteurs lors de l'enquête de perception du Plan algues vertes en réponse à la question « les thèmes suivants présentent-ils un intérêt selon vous dans le cadre des futures actions qui seront mises en œuvre sur le territoire ? »

On observe que 71% des agriculteurs enquêtés trouvent que les actions en lien avec les systèmes de cultures bas intrants présentent un intérêt pour leur exploitation. Cela confirme la nécessité de travailler non seulement sur la fertilisation azotée mais également sur la thématique des produits phytosanitaires comme évoqué dans le paragraphe 1.3.1.

Attentes exprimées par les agriculteurs enquêtés		
Economique	Aides matériel	Maintien des aides matériel
		Plus de souplesse dans l'accessibilité aux aides
		Aides pour du matériel d'entretien des talus
	Aides aux Couverts végétaux	
	Aides qui consolident le système technique	
	Aides pour valoriser les fonds de vallée (aides à l'ha)	
	Aides au pâturage	
	Aides pour garder des zones ouvertes	
	Aides supplémentaire pour l'AB sur le BVAV (prise en charge de la certification)	
	Financements des bâches pour couvrir les tas de fumier au champ	
	Travail sur les filières (restauration collective, créer un produit de ter	
Technique	Techniques liées à l'herbe	
	Couverts végétaux (implantation, choix des espèces, destruction,	
	Phytos (accompagnement à l'évolution de la règlementation)	
	Accompagnement individuel	
	Formation	
	Vie du sol	

	Techniques culturales
Sociologique, sociétale	Mise en relation des agriculteurs
	Communication sur les efforts des agriculteurs et les résultats obtenus
	Voir si le PLAV ne freine pas les installations
	Redonner une place aux agriculteurs dans le tissu social du territoire
	Reconnaissance du métier d'agriculteur
	Rééduquer les jeunes à la nourriture
Environnementale	Qualité de l'eau

Tableau 3 : Identification des attentes des agriculteurs enquêtés

2.4.Caractérisation des exploitations et de leurs pratiques

2.4.1.Les déclarations de flux d'azote 2015

La pression azotée totale des signataires d'un CEI est légèrement supérieure à celle des non signataires (de deux unités d'azote). On observe également que le ratio azote organique / azote minéral est différent entre les deux catégories d'exploitations. La pression azotée minérale des exploitations non signataires représente 38% de la pression azotée totale moyenne de ces exploitations, tandis que celle des signataires représente 32% de la pression azotée totale (Cf. tableau 4).

	Exploitations signataires d'un CEI	Exploitations non signataires d'un CEI[10]
Pression N total moyenne (Kg/ha)	163,0	160,8
Pression N organique moyenne (Kg/ha)	110,8	99,0
Pression N minéral moyenne (Kg/ha)	52,2	61,8
% de déclarants	100%	62%

Tableau 4 : Pressions azotées moyennes des exploitations engagées et non engagées dans le PLAV1

Par ailleurs, la distribution de la pression azotée totale est similaire entre les deux catégories d'exploitations. L'intervalle de pression azotée totale qui compte la plus forte proportion d'agriculteurs déclarants est comprise entre 200 et 180 unités d'azote par ha pour les exploitations signataires et entre 160 et 140 UN/ha pour les exploitations non signataires d'un CEI (Cf. graphique 6).

[10] Les exploitations non signataires correspondent à toutes les exploitations recensées sur le périmètre du SAGE grâce au RPG 2014 qu'elles se trouvent dans le périmètre du PLAV ou non. Elles sont ici considérées comme toutes potentiellement concernées par le futur périmètre du PLAV.

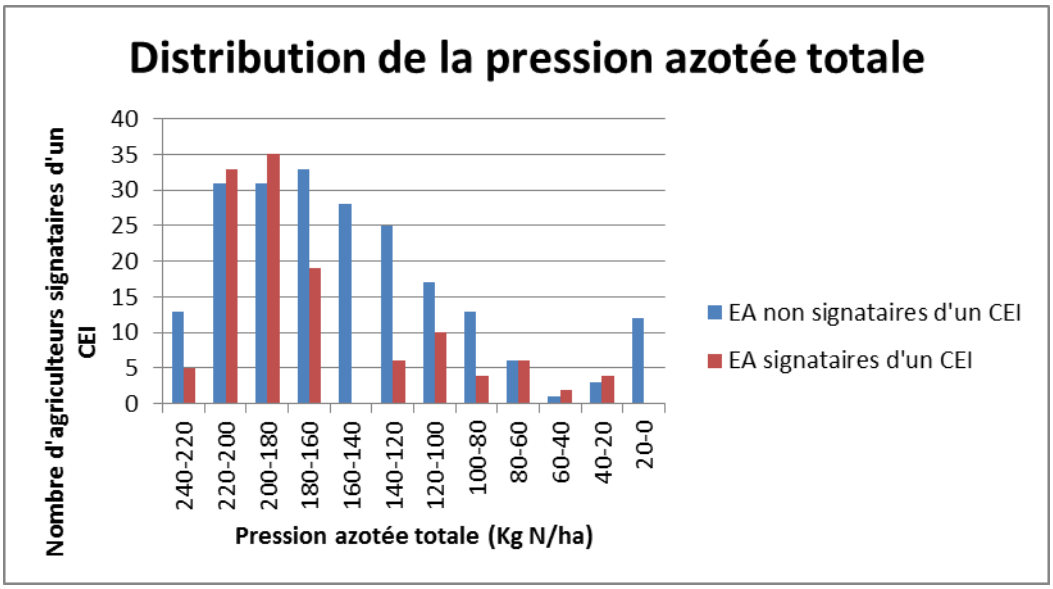

Graphique 7 : Distribution de la pression azotée totale moyenne des exploitations engagées et non engagées dans le PLAV1

Il est intéressant de mettre ces observations en relation avec les orientations technico-économiques des exploitations.

2.4.2.Les typologies d'exploitations agricoles

L'étude des orientations technico-économiques des exploitations agricoles situées sur le territoire du SAGE de la Baie de Douarnenez se base sur deux sources d'information : les diagnostics projets des exploitations qui se sont engagées dans le PLAV 1 et les effectifs d'animaux des déclarations de flux d'azote 2015.
Pour 87% des exploitations signataires d'un CEI les données relatives à leurs orientations technico-économique étaient disponibles alors que seuls 50% des données ont pu être complétées pour les exploitations non engagées dans le PLAV1.

On observe néanmoins que la proportion d'exploitations qui n'étaient pas engagées[2] dans le PLAV1 concerne équitablement des exploitations monogastriques et herbivores. Cette observation conforte l'idée d'une nécessité de proposer à ces typologies d'exploitations des accompagnements spécifiques ainsi que des leviers financiers et techniques innovants.

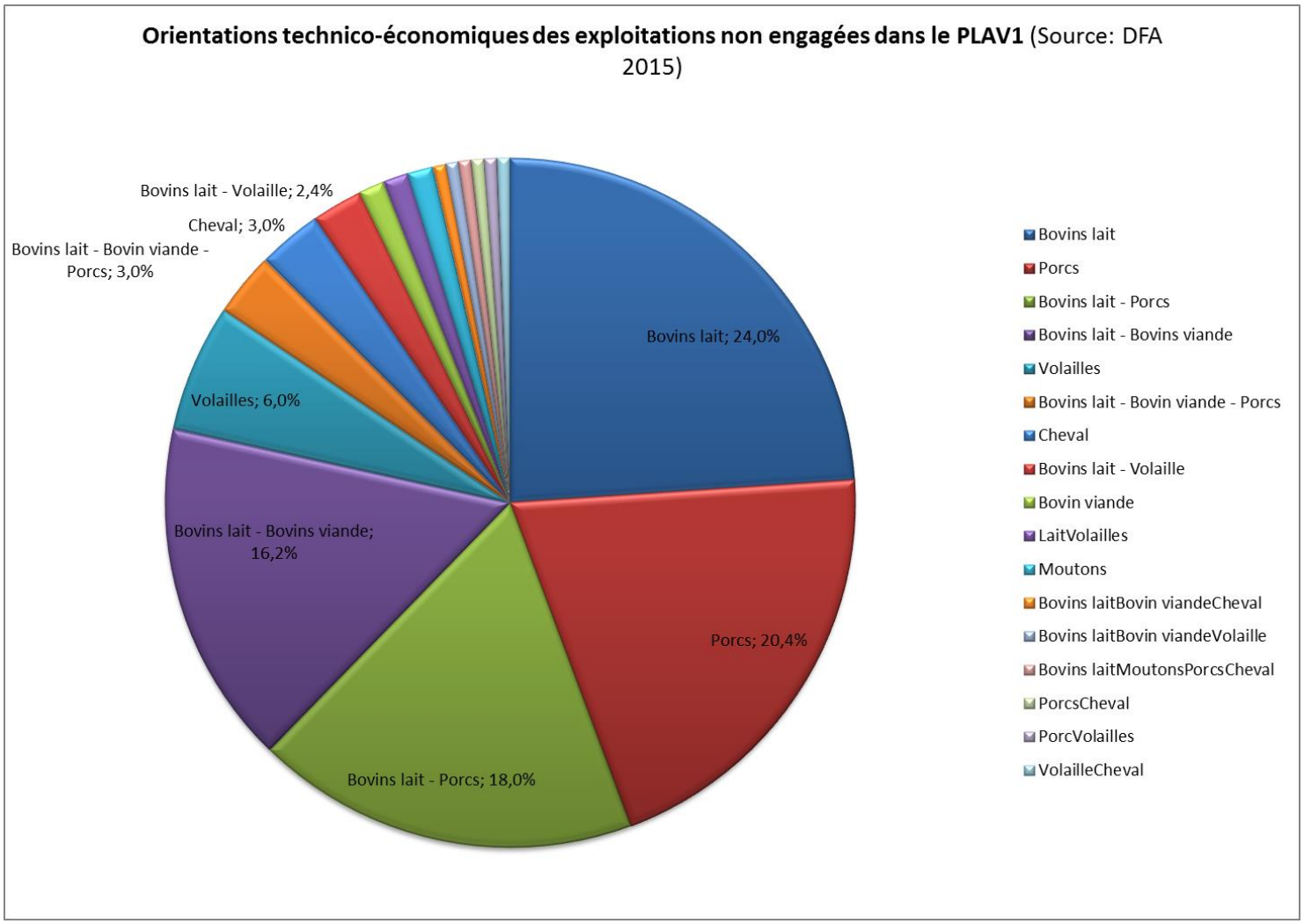

Graphique 8 : Orientations technico-économiques des exploitations agricoles non engagées dans le PLAV1

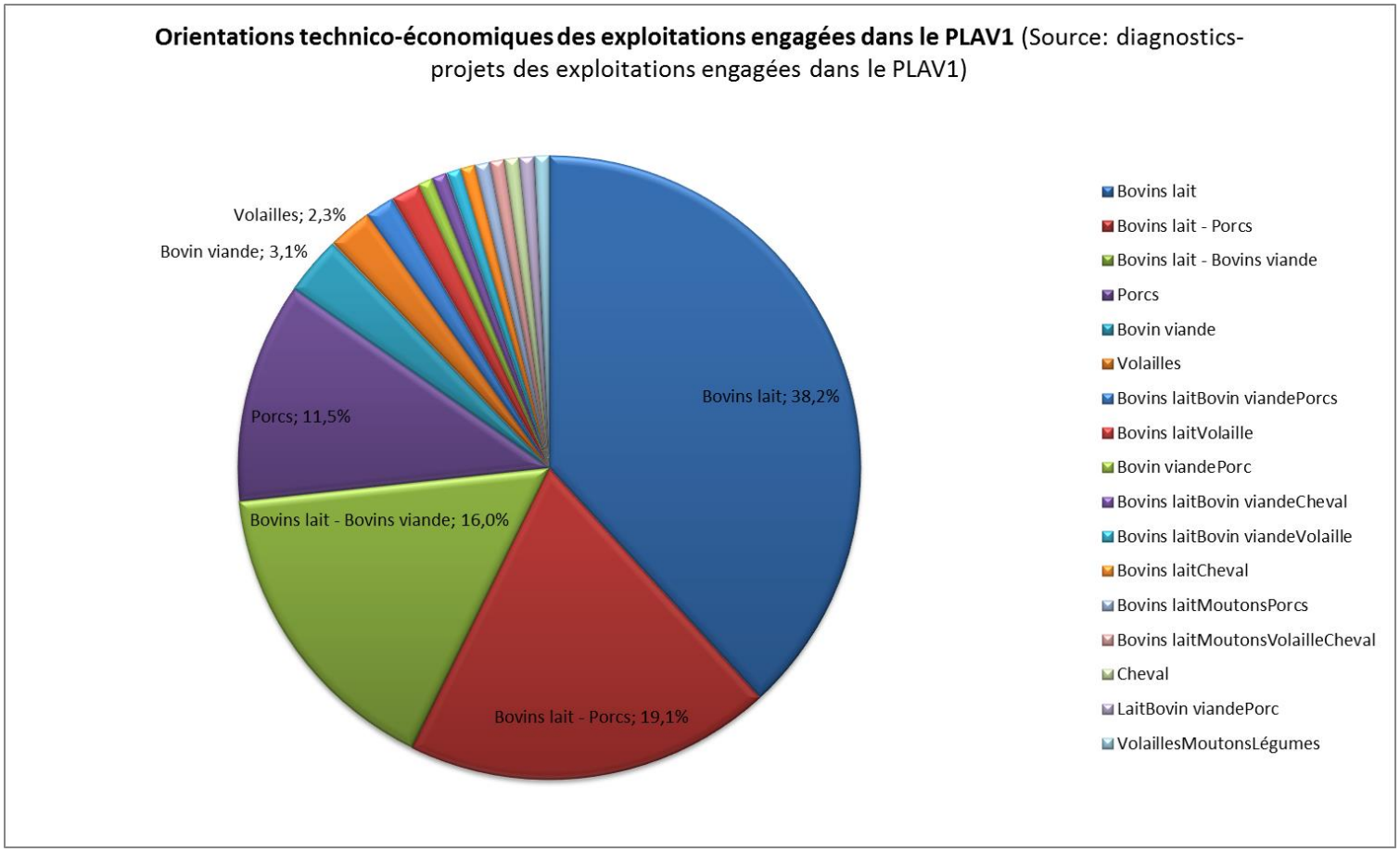

Graphique 9 : Orientations technico-économiques des exploitations agricoles engagées dans le PLAV1

3.Définition des objectifs

3.1.Objectifs stratégiques

Les conclusions de la modélisation Mars-Ulves de 2008 portées par le CEVA et l'IFREMER indiquent qu'en fixant un objectif d'abattement de moitié de la biomasse, par rapport à celle constatée en 2005, il serait nécessaire d'atteindre une concentration en nitrate moyenne par cours d'eau sur la période Mai-Septembre de 15mg/l.

Cette modélisation 2D est le meilleur outil disponible en 2009 pour estimer une concentration à viser pour réduire le phénomène de marée verte.
Depuis, le modèle a migré vers la 3D et a évolué au cours des années.
Par ailleurs, le calcul de flux, paramètre essentiel à la modélisation, a été affiné sur le bassin de la Baie de Douarnenez avec l'installation de deux stations hydrométriques.

Par conséquent et dans l'attente d'une nouvelle modélisation 3D avec des données plus récentes qui permettraient d'ajuster un objectif, la concentration cible de 15mg/l en moyenne par cours d'eau sur la période Mai-Septembre est choisie à l'horizon 2027. Cela signifie que chaque cours d'eau doit atteindre cet objectif, les concentrations ne peuvent pas être moyennées entre différents bassins. En effet, la contribution d'un affluent à forte concentration azotée permet d'entretenir le développement des ulves à son exutoire.

L'objectif pour 2021 est de parcourir la moitié de chemin pour atteindre les 15 mg/l en 2027.

Une corrélation a été établie entre la moyenne des concentrations relatives par cours d'eau et le flux total pondéré moyen. Pour établir la relation, la moyenne des concentrations annuelles a été rapportée au facteur contributif de chaque cours d'eau. Par exemple, un cours d'eau qui contribue à 5% sur le flux total annuel sera pondéré du même pourcentage dans le calcul des concentrations moyennes.
A l'aide de cette corrélation, on pourra ainsi déterminer le flux pondéré correspondant à un objectif de concentration.

L'équation régissant la relation entre flux total annuel pondéré et concentration moyenne est le suivant :

$$y = 22.113\ x + 165.64$$

Avec :
Y = Flux total pondéré
x = Concentration moyenne

Le coefficient de détermination de cette équation est bon avec $R^2 = 0.84$. Cela signifie que le pouvoir prédictif de ce modèle mathématique est bon.

En moyenne sur 2000-2015, la moyenne des concentrations annuelles est de 2.6% supérieure à la moyenne des concentrations saisonnières. En partant sur un objectif de 15 mg/l pour chaque cours d'eau sur la période mai-septembre, cela signifie que l'on prévoit une moyenne annuelle de 15.4 mg/l en nitrates par cours d'eau.
Le flux total pondéré annuel correspondant est de 506 TN.

Cela représente un objectif de réduction du flux total pondéré reconstitué de 100 tonnes pour 2021 par rapport à la période de référence 2014-2015.

Année	2014-2015	2020-2021	2026-2027	Réduction envisagée
Flux total pondéré reconstitué (TN/an)	713	610 ± 30	506	-29%
Flux mai-sept pondéré reconstitué (TN)	105	87 ± 4	68	-35%

Tableau 6 : Correspondance des objectifs pour le flux total pondéré reconstitué et le flux mai-septembre pondéré reconstitué

3.2.Articulation des différents volets du PLAV

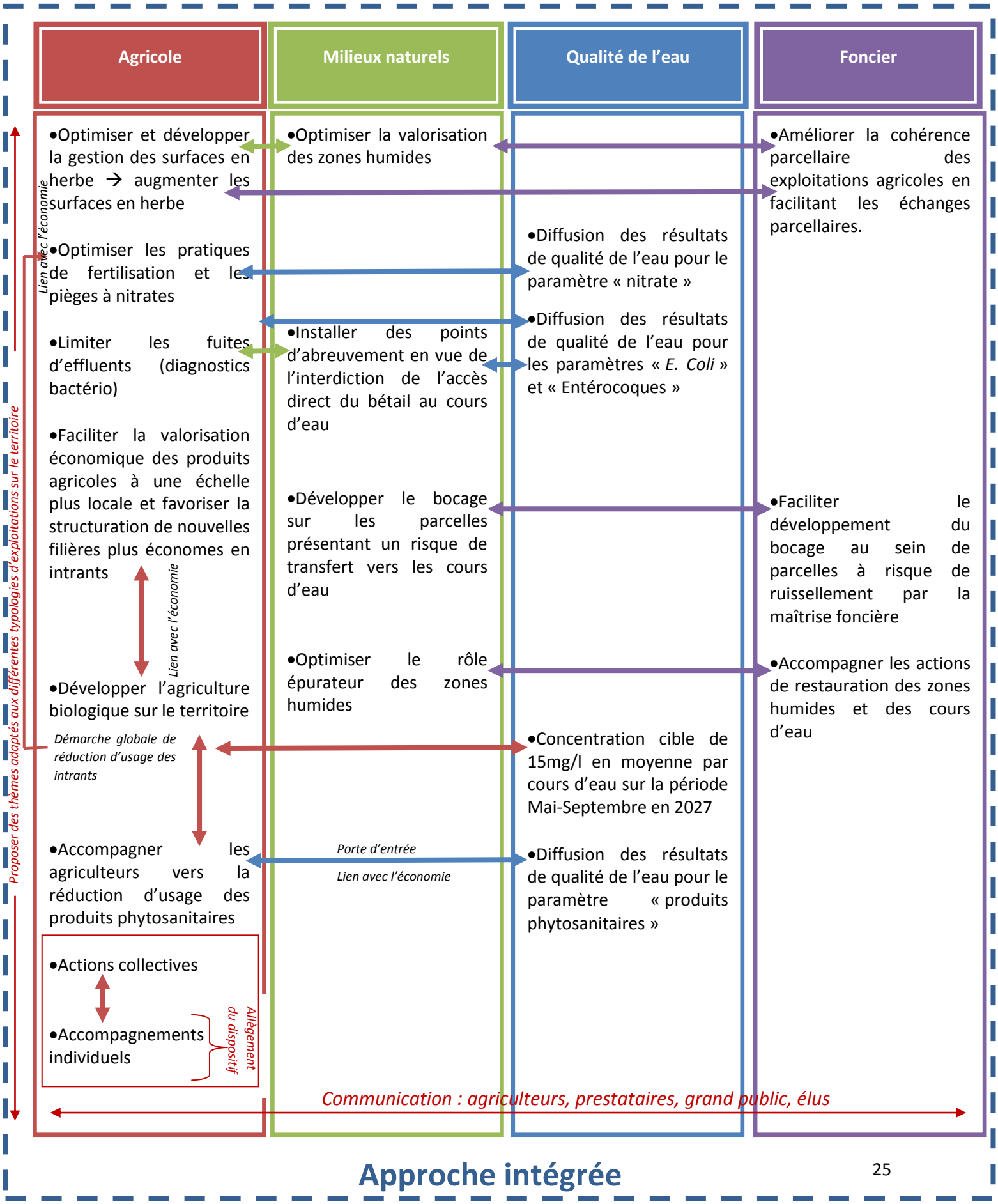

3.3.Objectifs et indicateurs

	Programme opérationnel			
Objectif et indicateur stratégiques du PLAV2	**Actions**		**Indicateurs de moyens**	**Indicateurs de résultats opérationnels**
Diminution des flux d'azote aux exutoires des cours d'eau qui se jettent dans la masse d'eau littorale Baie de Douarnenez (FRGC20) Objectif de réduction du flux total pondéré reconstitué de 100 tonnes pour 2021 NB : Atteindre en 2027 une concentration en nitrate moyenne par cours d'eau sur la période Mai-Septembre de 15mg/l conformément aux objectifs de la DCE	**VOLET AGRICOLE**	**Agronomie et Optimisation de la fertilisation**	Nombre d'accompagnements individuels et collectifs réalisés, taux de réalisation budgétaire correspondant	Evolution de reliquats début drainage réalisés par la DRAAF Evolution des déclarations de flux d'azote
		Gestion extensive des surfaces en herbe		Evolution de la sole d'herbe au sein des exploitations bovines
		Rotations et assolements		Evolution de la sole et de la diversification des cultures sur le territoire
		Optimiser les pièges à nitrates		Surfaces et agriculteurs engagés dans les chantiers de semis précoces de couverts végétaux
		Accompagnement MAEC		Nombre de dossiers MAEC
		AB		Evolution du pourcentage de SAU en agriculture biologique
		Gestion des effluents (dont diagnostic d'identification des fuites d'effluents)		Evolution de la qualité de l'eau sur le paramètre « *E. coli* » et « Entérocoques » Atteinte des objectifs du SAGE
		Valorisation économique des produits agricoles		
		Diagnostics	Nombre de diagnostics réalisés	Engagements pris et réalisés par les agriculteurs volontaires du territoire
		suivis de CEI	Nombre de suivis de CEI réalisés	
		Expérimentation	Nombre de participants aux chantiers d'expérimentation	
		Phytos	Nombre de diagnostics phytos réalisés	Evolution de la qualité de l'eau sur le paramètre « pesticides »
	VOLET MILIEUX NATURELS	**Restauration de zones humides**	100 ha de zones humides restaurées	Evolution de la surface de zones humides restaurées
		Suivi et gestion des sites restaurés		
		Aménagement points d'abreuvement	Objectif de 15 dispositifs installés en 2017	Nombre de points d'abreuvement installés sur le territoire
		Aménagement de passages au-dessus des ruisseaux		Nombre d'installations
		Création de bocage + ripisylve	13 km par an	Evolution du maillage bocager
		Acquisition de parcelles en zones humides	Acquisition et restauration de 50 ha de zones humides via la stratégie foncière	
	VOLET ASSAINISSEMENT	**Mise aux normes ANC**		Nombre de réhabilitation de dispositifs non conformes

3.4.Une maîtrise d'ouvrage assurée par l'EPAB

Suite à la recommandation sur la gouvernance réalisée dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, l'EPAB assurera la maitrise d'ouvrage de l'ensemble des actions proposées dans le pré-projet, dont le volet agricole. Concernant le volet agricole, elle confiera via des marchés publics la maitrise d'œuvre aux organismes de conseil présents sur le territoire.

Les différents prestataires qui se sont positionnés pour réaliser des accompagnements individuels sont les suivants :

	Diagnostics	Evolution système	Optimisation environnementale	Gestion de l'herbe	Gestion de l'azote	gestion interculture
ALTEOR	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui
BCELO	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CAPINOV / Triskalia	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CER					Oui	
CRAB	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
GAB29	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui

Concernant les actions collectives agricoles, un marché public devrait être lancé début 2018.

3.5.Une intégration du volet curatif dans la programmation 2017-2021

Le volet curatif n'a pas été intégré dans la charte 2012-2015. Les collectivités de la baie de Douarnenez ont supporté en grande partie, avec l'aide de l'Etat, les dépenses d'investissement et de fonctionnement relatives au ramassage et au traitement des algues vertes.
Le cadre de travail, des responsabilités et de la confiance avec l'Etat doit être refondé, afin que des engagements pluriannuels, sur la durée 2017-2021, soient pris en matière de co-responsabilité et de prises en charge financière.

3.6.Donner toute sa place à la Recherche dans la dynamique du projet

Le monde de la Recherche doit être considéré comme un partenaire stratégique dans la future programmation, ce qu'il n'a pas pu être auparavant. Le développement du projet 2017-2021 nécessitera des expertises auprès de centres de recherche. Le cadre de partenariat et de contrats entre la structure porteuse et des centres de recherche doit être précisé, afin d'intégrer en particulier :

- la possibilité de contracter en direct avec un centre de recherches ; par exemple : pouvoir disposer de la modélisation 3D des biomasses d'algues dans la baie, auprès du CEVA

- la nécessaire mutualisation des connaissances avec les autres baies, dans un cadre qui pourrait être porté par la Région (via le CRESEB)

4.Programme d'actions

Concernant le programme opérationnel, l'EPAB ne souhaite pas prioriser des bassins versants à enjeux. Nous souhaitons une unicité fonctionnelle pour les actions.

La CLE rappelle le principe d'unicité fonctionnelle de la Baie tel que défini par les scientifiques et rappelé dans le projet de SAGE. Ce principe vient appuyer le principe de solidarité des acteurs autour des actions engagées. La CLE rappelle l'objectif commun de gain de 100T de flux d'azote aux exutoires sur la période du 2ème Plan.

Les membres de la CLE ne souhaitent pas afficher un ciblage par sous-bassins. Celui-ci serait contre-productif, en donnant l'impression de stigmatiser des parties du territoire d'une part, et de déresponsabiliser d'autres parties.

Le budget prévisionnel global du PLAV2 est estimé à 2 600 750 € (Cf. §5 Maquette financière).

4.1.Volet « agricole »

4.1.1.Stratégie globale

Le futur Plan algues vertes doit permettre d'accompagner les agriculteurs qui ont initié le changement sur leur exploitation au cours du premier Plan, tout en mobilisant ceux qui pourraient être nouvellement intégrés dans le périmètre du Plan algues vertes et en travaillant avec ceux qui n'ont pas souhaité s'impliquer dans le premier Plan. Les actions proposées aux agriculteurs devront permettre d'apporter plus d'économie sur le territoire, de la technique agronomique, de la dynamique et de la réussite afin de concrétiser le changement.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des responsables de la Chambre d'Agriculture afin de discuter de ces points. La question du partage de l'ambition formulée dans les objectifs stratégiques 2021 a été abordée en premier lieu. En effet, la Chambre d'Agriculture a émis un avis défavorable quant à notre projet de SAGE, en particulier au regard des objectifs de concentrations nitrates de 15mg/l (printemps/été) en 2027. Néanmoins, la chambre d'agriculture s'accorde à accompagner les agriculteurs du territoire dans le PLAV2 sur le volet agricole.

Il en ressort par ailleurs une convergence de points de vue sur les éléments suivants :

- En comparaison du PLAV1, qui a principalement porté sur la réalisation de diagnostics-projets et sur le suivi des engagements individuels, les animations collectives occuperont une place plus importante dans le PLAV2. Pour réussir, ces animations collectives doivent proposer des entrées technico-économiques sur les problématiques abordées, ce qui créera les conditions favorables à un accompagnement individuel.

  Concernant les actions individuelles, au cours du premier plan, la priorité avait été la réalisation

de diagnostics d'exploitation et à la fin du plan la réalisation des suivis des exploitations qui s'étaient engagées par la signature d'un CEI. Le PLAV2 portera davantage sur la proposition d'accompagnement individuel en lien avec le cahier des charges régional.

- **Le PLAV2 cherchera à accentuer le lien logique entre les actions individuelles et collectives**. Les accompagnements individuels pourront également être complétés par une proposition de participation à des démonstrations ou formations.

Les actions proposées dans le volet agricole intègrent donc un volet collectif et individuel. Elles reposent à la fois sur les actions du PLAV1 qui ont déjà fait les preuves d'une adhésion, ainsi que sur des actions à promouvoir, qui ont été citées par les signataires des CEI au moment de l'évaluation du PLAV1. Certaines de ces actions, comme la valorisation économique des produits agricoles (circuits courts, etc..) ont peut-être un impact direct faible en termes de gain d'azote. Nous pensons toutefois qu'elles contribuent à la dynamique d'ensemble du projet.

La question de la cohérence entre les objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels nous conduisent à retenir un gain prévisionnel de 100T de diminution de flux d'azote pour l'ensemble des actions programmées. Les gains d'azote par type d'action correspondent au gain moyen constaté dans les exploitations au cours du PLAV1, données issues des suivis des engagements des agriculteurs.

Sur les 5 ans du PLAV2 il est proposé de toucher au moins 50% des exploitations agricoles qui ont au moins 3 ha sur le territoire du PLAV et au moins 50% de la SAU du BVAV.

4.1.2. Création d'un groupe de travail d'agriculteurs de la Baie de Douarnenez

L'EPAB, en concertation avec la profession agricole et notamment la Chambre d'Agriculture, souhaite mettre en place un groupe de travail avec les agriculteurs du territoire, afin d'orienter les choix et la construction des actions collectives sur le territoire.

Ce groupe de travail s'apparentera à un comité professionnel agricole, le nom du groupe sera déterminé lors de la première réunion qui devrait avoir lieu début juillet 2017.
Constitué d'une vingtaine d'agriculteurs, ce groupe pérenne restera ouvert à tout agriculteur qui souhaite y participer. Il se réunira deux à trois fois par an dans l'objectif d'échanger autour des actions collectives et individuelles qui pourront être proposées aux agriculteurs tout au long du Plan algues vertes.

Il devra être représentatif des typologies et modes de production existants sur la Baie.

Ce groupe de travail vise à répondre à un double enjeu :

- Initier une dynamique de concertation et d'échanges sur le territoire entre les agriculteurs, les représentants de la profession agricole et la structure en charge de l'élaboration du contenu du programme opérationnel du SAGE (à travers le PLAV).

- Permettre aux principaux concernés de s'exprimer sur l'intérêt des thématiques proposées afin d'anticiper l'engouement que pourra susciter telle ou telle action.

Ce groupe de travail, cercle de discussions techniques, sera co-animé par les équipes techniques de l'EPAB et de la Chambre d'agriculture.

Enfin, ce groupe de travail représentera un appui à l'élaboration du programme opérationnel du volet agricole. Il est envisagé que les actions identifiées au préalable par les animateurs seront discutées au sein de ce groupe avant leur mise en œuvre.

4.1.3.Les actions agricoles

Le tableau qui suit synthétise les propositions d'actions.

VOLET AGRICOLE	**Axe 1. Agronomie et Optimisation de la fertilisation**	Actions collectives
		Accompagnement individuel: Accompagnement technique à la gestion de l'azote (cdc régional) / Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation (cdc régional)
	Axe 2. Gestion extensive des surfaces en herbe	Actions collectives
		Accompagnement individuel: Accompagnement technique à la gestion de l'herbe (cdc régional)
		Accompagnement MAEC :Accompagnement individuel: Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation (cdc régional)
	Axe 3. Rotations et assolements	Actions collectives
		Accompagnement individuel: Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation (cdc régional)
	Axe 4. Optimiser les pièges à nitrates	Actions collectives
		Accompagnement individuel: Accompagnement technique à la gestion de l'inter-culture à l'automne (cdc régional)
		Chantiers collectifs
	Axe 5. AB	Actions collectives
		Accompagnement individuel
	Axe 6. Gestion des effluents (dont diagnostic d'identification des fuites d'effluents)	Accompagnement individuel: Optimisation environnementale liée à un projet structurant (cdc régional)
	Axe 7. Valorisation économique des produits agricoles	Actions collectives
		Accompagnement individuel: Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation (cdc régional)
	Axe 8. Diagnostics et actualisation de diagnostics	Accompagnement individuel: Diagnostic agro-environnemental Partie 1 et Partie 2 (cdc régional)
	Expérimentation	
	Phytos agricoles	Accompagnements individuels (diagnostics phyto) et collectifs (désherbage mécanique)

Axe 1. Agronomie et optimisation de la fertilisation		
Accompagnement individuel	Cahier des charges régional	-Accompagnement technique à la gestion de l'azote qui consiste à favoriser une utilisation efficace de l'azote en diminuant les risques de lessivage. -Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation. •L'EPAB est en attente du détail des différents accompagnements individuels qui pourront être proposés aux agriculteurs du territoire par les prestataires qui se sont positionnés sur cette thématique.
	Reliquats début drainage (DRAAF)	Concernant les reliquats début drainage effectués par la DRAAF il est essentiel d'accompagner la transmission des résultats bruts par une analyse agronomique. Aussi l'ensemble des agriculteurs pour lesquels des prélèvements seront prévus et qui auront accepté que leurs résultats soient transmis à la structure porteuse seront contactés pour prévoir un accompagnement à l'interprétation des résultats. Dans le cadre d'échanges avec l'EPAB, la Chambre d'agriculture fait savoir qu'un dispositif de retour et de conseil vers les exploitations qui affichent des reliquats début drainage classés D est en cours de réalisation. Deux niveaux de conseil sont envisagés, avec en seconde partie un conseil approfondi pour une meilleure maîtrise des fuites d'azote dues à la fertilisation azotée. Ce deuxième niveau de conseil serait ouvert non seulement aux exploitations repérées grâce au réseau RDD de la DRAAF mais également à tous les exploitants qui le souhaitent sur la Baie.
Accompagnement collectif		-Plan prévisionnel de fumure : au regard du déroulement de ce type d'accompagnement, qui était alors proposé en accompagnement individuel lors du PLAV1, il est proposé de continuer à travailler sur une meilleure compréhension de son PPF en réunions collectives. -Formation et réflexion concernant la matière fertilisante : valorisation du compost, pesées des remorques, utilisation d'épandeur étalonné, optimisation des épandages dans un contexte de zones conchylicoles. -L'accompagnement sur la fertilisation ressort prioritairement pour instaurer de nouvelles techniques culturales (financements d'analyses d'effluents, conseil de fertilisation lié à l'introduction de légumineuses et de couverts végétaux dans la rotation). La valorisation et l'entretien de la fertilité naturelle des sols pourront être davantage explorés dans les futures actions collectives (financements d'analyses de sol, organisation de formations et de démonstrations sur l'entretien, la restauration et le développement de la fertilité naturelle des sols). Le GAB29 participe avec l'EPAB à la rédaction d'une action collective spécifique à la gestion de la matière organique et à la connaissance des sols. -L'optimisation de la fertilisation azotée se traduit également par la maîtrise de nouveaux outils et de nouvelles technologies qui doivent permettre aux agriculteurs de répondre au plus près aux besoins des plantes aux moments adéquats et ainsi réduire la lixiviation des nitrates dans le milieu. Parmi ces nouveaux outils les survols de drones couplés à du matériel de modulation des doses d'apport se développent actuellement sur le territoire. Il serait donc intéressant d'accompagner les agriculteurs à la découverte de ces matériels et technologies en proposant des observations terrains et des formations à l'interprétation des résultats.
Objectifs		L'objectif est d'accompagner individuellement et collectivement 130 agriculteurs au cours du PLAV2.
Moyens humains et financiers		Le budget estimé est de 170 000 euros sur la durée du plan algues vertes 2, dont un prévisionnel de 120 000 euros pour les accompagnements individuels (soit 240 jours réalisés par les organismes de conseil) et de 50 000 euros pour les accompagnements collectifs. Le temps d'animation de l'EPAB consacré à cette action sera de 20 jours au cours du plan algues vertes 2017-2021.

Axe 2. Gestion extensive des surfaces en herbe	
Accompagnement individuel	Dans le cadre du cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies à algues vertes ces accompagnements, réalisés par les organismes agricoles agréés, porteront sur les conseils suivants : Accompagnement technique à la gestion de l'herbe qui consiste à valorisation des surfaces en herbe (affouragement en vert, gestion du pâturage, choix des espèces), apporter un conseil sur la culture de l'herbe, … D'autre part, l'accompagnement pour une évolution du système d'exploitation permettra de réaliser des accompagnements à l'engagement en MAEC système qui vise à augmenter la surface en herbe sur l'exploitation agricole.
Accompagnement collectif	Des formations sur l'affouragement en vert, la gestion extensive des prairies, la valorisation de luzerne ainsi que sur les méthodes de conservation de l'herbe (séchage en grange) seront proposées. Il sera proposé d'encourager la valorisation agricole des zones humides par des pratiques adaptées aux contraintes du milieu. Il serait également opportun de promouvoir et de financer les dispositifs de franchissement des ruisseaux par le bétail pour faciliter la valorisation de zones humides enclavées, limiter le piétinement et éviter la perte de l'usage du pâturage sur ces parcelles.
Objectifs	L'objectif est d'accompagner individuellement et collectivement entre 80 agriculteurs au cours du PLAV2 dont : - 10 accompagnements correspondant à des accompagnements MAEC système pour l'année 2018 dans le cas où la demande de dérogation pour prolonger le PAEC d'un an serait acceptée. - 51 agriculteurs à accompagner dans le cadre des journées « Pass MAEC » pour les mesures système (41 engagés entre 2015 et 2016 et 10 dossiers prévisionnels pour 2018).
Moyens humains et financiers	Le budget estimé est de 77 500 euros sur la durée du plan algues vertes 2, dont un prévisionnel de 37 500 euros pour les accompagnements individuels (soit 75 jours réalisés par les organismes de conseil) et de 25 000 euros les accompagnements collectifs. Le temps d'animation de l'EPAB consacré à cette action sera de 75 jours au cours du plan algues vertes 2017-2021. Le temps d'animation de l'EPAB consacré aux MAEC sera de 65 jours au cours du plan algues vertes 2017-2021.

Axe 3. Rotations et assolements	
Accompagnement individuel	Dans le cadre du cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies à algues vertes ces accompagnements, réalisés par les organismes agricoles agréés, porteront sur les conseils suivants : Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation.
Accompagnement collectif	Dans un contexte économique critique les exploitations agricoles font face aux difficultés de différentes manières : limitation des risques au maximum, changement de système radical, investissement dans l'objectif d'accroître la performance du système actuel. La nécessité de mettre en évidence la plus-value économique d'un engagement dans le plan algues vertes a été abordée à de nombreuses reprises. Des thématiques en lien direct avec la réduction des intrants pourront être développées en complément de celles déjà proposées lors du premier Plan. Parmi ces thématiques, l'introduction de légumineuses dans les assolements en vue de réduire le recours à la fertilisation azotée pourra être abordée au travers d'essais chez les agriculteurs et d'expérimentations sur les cultures associées céréale-légumineuse valorisées en fourrage sur les exploitations bovines. Les exploitations hors sol qui travaillent en système de fabrication d'aliment à la ferme pourront être accompagnées sur l'introduction de cultures telles que le pois et la féverole dans leur assolement. L'orge de printemps fait également partie des cultures peu consommatrices d'intrants qui peuvent être valorisées dans les exploitations porcines. Une étude sur les débouchés possibles sur le territoire ainsi que le recueil de témoignages d'agriculteurs qui mettent déjà en œuvre ces pratiques et la diffusion de leurs savoir-faire pourront également venir appuyer cette action. Les diagnostics réalisés sur les exploitations agricoles signataires de CEI indiquent que plus de 43% de la SAU est consacrée à des rotations pauvres. La diversification des assolements jouera donc un rôle important dans l'atteinte des objectifs de réduction des fuites d'azote.
Objectifs	L'objectif est d'accompagner individuellement et collectivement 55 agriculteurs au cours du PLAV2.
Moyens humains et financiers	Le budget estimé est de 52 500 euros sur la durée du plan algues vertes 2, dont un prévisionnel de 27 500 euros pour les accompagnements individuels (soit 55 jours réalisés par les organismes de conseil) et de 25 000 euros les accompagnements collectifs. Le temps d'animation de l'EPAB consacré à cette action sera de 50 jours au cours du plan algues vertes 2017-2021.

Axe 4. Optimiser les pièges à nitrates	
Accompagnement individuel	Dans le cadre du cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies à algues vertes ces accompagnements, réalisés par les organismes agricoles agréés, porteront sur les conseils suivants : Accompagnement technique à la gestion de l'inter-culture à l'automne.
Accompagnement collectif	En complément d'efforts préalables sur la limitation des intrants et une bonne gestion de la fertilisation azotée, les couverts végétaux d'interculture permettent de réduire les fuites de nitrates au cours de la période hivernale et pour certains d'entre eux de restituer l'azote piégé à la culture suivante. La période du semis de la culture intermédiaire requiert une attention particulière car elle conditionne l'effet piège à nitrate du couvert. Différentes expérimentations ont été menées par la Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne au cours du premier Plan algues vertes. Il sera donc intéressant de valoriser les résultats de ces expérimentations en mettant en application les pratiques les plus efficaces identifiées par la CRAB : développement des couverts courts entre deux céréales, introduction de couverts permanents de légumineuses. Par ailleurs des techniques permettant de réduire le temps de travail au champ, tout en avançant au maximum la date d'implantation des couverts, pourront être testées par les agriculteurs : semis du couvert dans la céréale (deux semaines avant la récolte) ou semis lors de la moisson. Les chantiers collectifs de semis précoces de couverts hivernaux constituent une action collective à part entière sur la thématique de l'optimisation des pièges à nitrates. Il ne s'agit plus à ce stade d'une expérimentation mais de la mise en œuvre de pratiques allant au-delà de la règlementation. Un financement direct des ETA et des CUMA pour intervenir sur les exploitations afin de réaliser des semis précoces de couverts après céréales ou des semis de RGI sous maïs, permettra de palier aux retards dans les calendriers de travaux agricoles des exploitations. Déclencher une intervention de semis de couvert au bon moment représente une très grande part de la réussite du couvert et de son impact sur la lixiviation des nitrates. Le financement de telles prestations assurera une bonne maîtrise de la technique dès la première mise en œuvre sur l'exploitation et devrait limiter le risque d'échec.
Objectifs	L'objectif est d'accompagner individuellement et collectivement 65 agriculteurs au cours du PLAV2.
Moyens humains et financiers	Le budget estimé est de 157 500 euros sur la durée du plan algues vertes 2, dont un prévisionnel de 32 500 euros pour les accompagnements individuels (soit 65 jours réalisés par les organismes de conseil) et de 25 000 euros les accompagnements collectifs. Le budget estimé pour les chantiers collectifs de semis précoces de couverts végétaux est de 85 000 euros au cours du PLAV2*. Le temps d'animation de l'EPAB consacré à cette action sera de 50 jours au cours du plan algues vertes 2017-2021. * budget chantiers collectifs : RGI sous maïs 20 ha par an pendant 4 ans * 60 € = 5000 € Semis précoces : 400 ha par an pendant 4 ans * 50 € = 80 000 € Soit 85 000 € pour les 4 prochaines années

Axe5. Agriculture biologique	
Accompagnement individuel	Dans le cadre du cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies à algues vertes ces accompagnements, réalisés par les organismes agricoles agréés, porteront sur les conseils suivants : Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation en complément du Pass Bio.
Accompagnement collectif	Différentes actions collectives sont actuellement en cours d'élaboration en concertation avec le GAB29 : •Accompagnement des agriculteurs vers la conversion en agriculture biologique. - Communication auprès des agriculteurs (soirées filières, portes ouvertes, …). Une soirée filière AB est prévue sur la Baie de Douarnenez le 25 septembre. - Organisation de journées techniques, formations … permettant notamment le transfert des techniques bio vers le conventionnel •Développement des produits AB locaux sur le territoire : - Sensibilisation des acteurs du territoire (élus, agriculteurs, consommateurs, distributeurs, …) aux filières de proximité à travers la formation des élus, des cuisiniers et du grand public. - Appui à la structuration d'un réseau pour le développement des produits AB locaux sur le territoire.
Objectifs	L'objectif est d'accompagner individuellement et collectivement 45 agriculteurs au cours du PLAV2.
Moyens humains et financiers	Le budget estimé est de 55 000 euros sur la durée du plan algues vertes 2, dont un prévisionnel de 30 000 euros pour les accompagnements individuels (soit 60 jours réalisés par les organismes de conseil hors Pass bio) et de 25 000 euros les accompagnements collectifs. Le temps d'animation de l'EPAB consacré à cette action sera de 75 jours au cours du plan algues vertes 2017-2021.

Axe 6. Gestion des effluents	
Accompagnement individuel	Dans le cadre du cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies à algues vertes ces accompagnements, réalisés par les organismes agricoles agréés, porteront sur les conseils suivants : optimisation environnementale liée à un projet structurant. La problématique de la bactériologie, cause de la fermeture récurrente de plusieurs plages sur la Baie de Douarnenez, a fait l'objet d'un programme d'actions conséquent depuis 2014. Basées sur le volontariat, les actions concernaient l'installation de points d'abreuvement pour le bétail afin d'éradiquer l'abreuvement direct aux cours d'eau du bétail. Il est envisagé pour ce deuxième plan de lutte contre les algues vertes de poursuivre et d'amplifier ce programme d'actions en cohérence avec le règlement du SAGE de la Baie de Douarnenez qui prévoit une interdiction totale de l'accès au cours d'eau par le bétail sous 2 ans. Les nouvelles actions qui pourraient venir compléter l'accompagnement actuellement proposé aux agriculteurs volontaires pourraient prendre la forme de diagnostics approfondis identifiant les sources de pollutions directes et diffuses sur les exploitations préalablement à l'application prochaine du règlement du SAGE.
Objectifs	L'objectif est d'accompagner individuellement entre 28 agriculteurs au cours du PLAV2.
Moyens humains et financiers	Le budget estimé est de 27 500 euros pour les accompagnements individuels (soit 55 jours réalisés par les organismes de conseil) sur la durée du plan algues vertes 2.

Axe 7. Valorisation économique des produits agricoles

En 2014 l'EPAB a demandé la réalisation d'une étude de potentiel pour la valorisation des produits biologiques et/ou en circuits courts sur le territoire de la Baie de Douarnenez. Cette étude avait pour objectifs de :

- Connaître les possibilités en termes de structuration des filières de collecte, de transformation et de commercialisation de produits AB.
- Organiser la concertation avec les opérateurs de la filière bio ou conventionnels pour développer des gammes de produits bio.
- Connaître le potentiel de consommation de produits AB, notamment dans le cadre des circuits courts sur le territoire, mais également hors périmètre sur d'autres types de circuits de valorisation.
- Faire un état des lieux de l'introduction de la bio en restauration collective, puis étudier la faisabilité de l'introduction et/ou de l'augmentation des produits bio dans ce secteur.

Il ressort de cette étude qu'au-delà des simples fonctions de production, de transformation et de commercialisation des produits issus de l'Agriculture Biologique et/ ou des circuits courts ; la structuration et l'accompagnement de ces filières présentent l'intérêt d'agir directement sur la dynamisation et l'attractivité des territoires, l'emploi, l'innovation, l'environnement et la santé.
Dans cette perspective, cela permettra conjointement d'encourager l'évolution des systèmes agricoles vers des systèmes herbagers et en agriculture biologique à moindres fuites d'azote et d'encourager les changements de système afin de préserver et d'améliorer la qualité des eaux de la Baie de Douarnenez.

Les prochaines étapes sur la Baie de Douarnenez viseront à reprendre contact avec les porteurs de projets locaux, les collectivités (cantines scolaires, maisons de retraite, …) et à structurer ce réseau.
Il est également prévu d'assurer la promotion et la communication des producteurs de la baie de Douarnenez : utilisation des sites web de type Agrilocal, catalogue de producteurs, organisation de rencontres entre les producteurs et les gestionnaires de cuisine. La mise en œuvre d'animations collectives sur le territoire permettra d'intégrer dans ce projet les différents acteurs concernés et qui souhaitent s'investir dans ce type de projet.

Accompagnement individuel	Dans le cadre du cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies à algues vertes ces accompagnements, réalisés par les organismes agricoles agréés, porteront sur les conseils suivants : Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation.
Accompagnement collectif	-Faciliter l'émergence et la structuration de nouvelles filières économes en intrants : organisation de soirées filières AB et échanges avec les protagonistes des filières, notamment de proximité, en devenir. -Le département du Finistère a déposé récemment un projet alimentaire de territoire en réponse à un appel à projet national du nouveau programme national pour l'alimentation visant à répondre à un objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Il pourrait être intéressant de s'interroger sur l'intégration des baies algues vertes sur le département qui se fixent des objectifs d'amélioration de la valorisation des produits agricoles issus de leurs territoires. Une discussion serait à prévoir avec le Département du Finistère. -Animation d'un réseau avec les porteurs de projets locaux et les collectivités (cantines scolaires, maisons de retraite, …). -Accompagner des collectivités pour l'introduction de produits locaux : critères des cahiers des charges (en respect du code des marchés publics), formation des gestionnaires de cuisine. Diagnostic des besoins et attentes des cantines scolaires … -Assurer la promotion et la communication des producteurs de la baie de Douarnenez : utilisation des sites web de type Agrilocal, catalogue de producteurs, rencontres producteurs/gestionnaires de cuisine.
Objectifs	L'objectif est d'accompagner individuellement et collectivement 23 agriculteurs au cours du PLAV2.
Moyens humains et financiers	Le budget estimé est de 71 250 euros sur la durée du plan algues vertes 2, dont un prévisionnel de 11 250 euros pour les accompagnements individuels (soit 23 jours réalisés par les organismes de conseil) et de 60 000 euros les accompagnements collectifs. Le temps d'animation de l'EPAB consacré à cette action sera de 100 jours au cours du plan algues vertes 2017-2021.

Axe 8. Diagnostics et actualisation des diagnostics	
Lors du premier Plan algues vertes, un suivi annuel était prévu sur les exploitations signataires d'un Contrat individuel d'engagement. Le laps de temps entre la signature des CEI et la mise en œuvre des évolutions envisagées sur les exploitations n'aura permis de réaliser qu'un seul suivi de ces exploitations signataires, qui pour certaines d'entre elles n'avaient pas encore eu le temps de réaliser les changements prévus. Il semble donc important de continuer à suivre ces exploitations au cours du deuxième Plan algues vertes. Des préconisations pourront être formulées au cours des rendez-vous de suivis. Elles pourront porter sur la participation aux actions collectives ou aux accompagnements individuels. Ces rendez-vous seront également l'occasion de présenter les dispositifs d'aides existants sur le territoire pour atteindre l'objectif de réduction des fuites d'azote. Par ailleurs, pour les exploitations agricoles qui le souhaitent, il sera toujours possible de réaliser un diagnostic d'exploitation.	
Accompagnement individuel	Dans le cadre du cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies à algues vertes ces accompagnements, réalisés par les organismes agricoles agréés, porteront sur les conseils suivants : Diagnostics agro-environnemental – Partie 1 Dans le cadre du cahier des charges relatif à l'accompagnement individuel dans les baies à algues vertes ces accompagnements, réalisés par les organismes agricoles agréés ainsi que l'EPAB, porteront sur les conseils suivants : Diagnostics agro-environnemental – Partie 2
Objectifs	L'objectif est d'accompagner individuellement 200 agriculteurs au cours du PLAV2.
Moyens humains et financiers	Le budget estimé est de 150 000 euros sur la durée du plan algues vertes 2 (soit 300 jours réalisés par les organismes de conseil).

Expérimentation	
Le volet expérimentation aura une place importante dans ce deuxième Plan, la demande d'innovation aussi bien en termes de pratiques que de nouvelles technologies est clairement énoncée par les agriculteurs.	
Thématiques d'expérimentations	Les thématiques envisagées à ce stade par l'EPAB pour des dispositifs d'expérimentation portent sur -L'introduction de légumineuses dans les assolements en vue de réduire le recours à la fertilisation azotée (ex : cultures associées céréale-légumineuse valorisées en fourrage sur les exploitations bovines.) - Le choix d'espèces prairiales en conditions particulières - L'introduction de couverts-courts entre deux céréales - L'optimisation de la fertilisation : technique d'épandage … Ces différents dispositifs d'expérimentation seront affinés en fonction de retours et propositions des prestataires du territoire qui souhaitaient notamment voir un volet expérimentation dans le PLAV2. •Création et mise en place d'une plateforme d'échanges et d'expérimentation sur l'agriculture biologique sur la Baie de Douarnenez proposé dans le cadre d'échanges avec le GAB29. Le constat est fait d'un besoin d'échanges entre les agriculteurs en bio et/ou en conversion. Par ailleurs, la création de références techniques propres à un territoire constitue une nécessité à la fois pour les agriculteurs déjà en AB ou en conversion mais également pour les agriculteurs actuellement en conventionnel qui pourraient envisager la conversion. -La création : (1) d'une plateforme d'expérimentation visant à acquérir des références techniques sur les pratiques, itinéraires techniques, systèmes de culture en agriculture biologique. Par ailleurs, des actions sur les rotations et la couverture des sols ou encore la mise en place de cultures innovantes avec mesures de reliquats azotés et de la pression adventices pourraient être envisagées. (2) et d'un groupe d'échange mixte AB-conventionnel autour des références qui seront apportées par la plateforme, permettrait d'initier une dynamique autour de l'agriculture biologique sur la baie de Douarnenez.
Moyens humains et financiers	Sur la période 2017-2021, le budget prévisionnel du volet expérimentation est estimé à 50 000 euros.

Alternatives aux produits phytosanitaires	
L'accompagnement des agriculteurs pour faire face à l'évolution de la règlementation en matière d'utilisation des produits phytosanitaires permettra de répondre à une attente de nombreuses fois exprimées par les agriculteurs du territoire (appel chaque année pour du désherbage mécanique, demande d'accompagnements pour la réduction d'usage des phytos dans le cadre des MAEC système). Les MAEC système visent non seulement à augmenter la part d'herbe dans les exploitations mais également à réduire l'usage des produits phytosanitaires. Les agriculteurs demandent donc à être accompagnés dans cette démarche.	
Accompagnement individuel	Proposition de diagnostics individuels qui permettraient à l'agriculteur de faire un état des lieux de ces pratiques. Un IFT substance active serait calculé sur l'exploitation afin de permettre un lien direct entre les pratiques de l'exploitant et les substances actives retrouvées dans le cours d'eau de son sous bassin versant. Les accompagnements seraient réalisés par l'EPAB.
Accompagnement collectif	Il est proposé : (1) de communiquer : sur les résultats de qualité de l'eau relatifs aux pesticides ainsi que sur les bonnes pratiques d'usage ; (2) de poursuivre des actions de désherbage mécanique ; (3) de compléter ces actions individuelles par des actions collectives d'information, de formation et de démonstrations aux techniques alternatives aux produits phytosanitaires.
Objectifs	Les objectifs fixés pour 2017-2021 : - 15 diagnostics individuels en 4 ans - 100 ha par an financés en désherbage mécanique - 3 bulletins agricoles EPAB la première année puis un à deux par an sur l'usage des produits phytosanitaires.
Moyens humains et financiers	Le temps d'animation de l'EPAB consacré à cette action sera de 35 jours au cours du plan algues vertes 2017-2021. Le budget prévisionnel est estimé à 25 000* euros pour le PLAV2. *150 ha désherbés mécaniquement par an au cours des quatre prochaines années : 150 * 35 (€/ha) * 4 = 21 000 € 4000 euros de démonstrations, formations …

4.2.Volet « Milieux Naturels »

4.2.1.Optimiser le rôle épurateur des zones humides

- Restaurer 100 ha de zones humides non fonctionnelles

Les zones humides ont les capacités naturelles de réduire et de valoriser l'azote contenu dans les eaux de surface ou résurgentes. La priorité est donc de protéger les zones humides fonctionnelles et de restaurer la fonctionnalité hydraulique des zones humides non fonctionnelles.

L'objectif pour la période 2017-2021 est de restaurer 100 ha de zones humides non fonctionnelles.
Pour cela, l'EPAB s'appuiera sur sa stratégie foncière qui a été validée en mai 2016.
Outre le suivi technique et administratif des travaux, il semble indispensable de mettre en place un réseau de mesure des effets réels de la restauration des zones humides sur la qualité des eaux.

Le budget prévisionnel pour la restauration des zones humides est de 250 000 euros sur la période 2017-2021, pour le suivi et la gestion des sites restaurés de 75 000 euros, pour l'aménagement de passages au dessus des ruisseaux de 30 000 euros, pour l'acquisition de parcelles en zones humides de 140 000 euros (Cf. 4.3.Foncier).
Le temps d'animation de l'EPAB est de 1 255 jours.

- Développer les prairies, les zones tampon herbeuses et le boisement (MAE)

4.2.2.Création de 65 kms de haies et de talus et préservation du bocage

Le maillage bocager joue un rôle protecteur vis-à-vis de la qualité de l'eau en limitant les phénomènes de ruissellement et d'érosion. Ce rôle est reconnu à la fois par les scientifiques et par les acteurs locaux. Les périodes de remembrement menées entre les années 1960 et 1990 sur les bassins versants de la baie de Douarnenez ont fortement fragilisé cette protection.

Le programme régional Breizh bocage a donc été activé sur le territoire depuis 2011 pour restaurer et reconstituer le maillage bocager dans le but de contribuer à la reconquête de la qualité de l'eau.
Depuis le 1er juillet 2012, le programme Breizh bocage est porté par le syndicat mixte établissement public d'aménagement et de gestion de la baie de Douarnenez, EPAB.
Ce programme Breizh bocage est principalement destiné aux agriculteurs volontaires conscients de l'intérêt des haies pour l'environnement et la protection des cultures. Il présente également un intérêt pour la production de bois, la restauration des paysages et la préservation de la biodiversité.
Cette action a été inscrite dans la charte de territoire de la baie de Douarnenez 2012-2015. Elle fait partie des actions volontaires mises en place sur le territoire pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

La stratégie territorial bocagère a été validée en 2015 pour la période 2016-2020 et fixe un objectif de création de haies et de talus de 13 km/an.

4.3.Foncier

L'intégration d'actions foncières lors du premier plan était déjà à l'ordre du jour. Le foncier fait partie des outils facilitateurs de l'atteinte des objectifs du Plan de lutte contre les algues vertes. Le premier Plan algues vertes aura permis d'initier une dynamique autour de cette thématique et de mettre en place une stratégie foncière sur le territoire de la Baie de Douarnenez.

Le futur plan algues vertes se traduira par la mise en œuvre de la stratégie foncière élaborée au cours du premier plan. Les enjeux de la stratégie sont les suivants :

- ✓Restaurer et entretenir les milieux naturels ;
- ✓Améliorer la qualité de l'eau ;
- ✓Maintenir et développer l'agriculture vers des systèmes à basses fuites d'azote ;
- ✓Organiser la concertation locale sur le foncier ;
- ✓Promouvoir un développement équilibré du territoire.

Pour répondre à ces enjeux la stratégie foncière vise à :

- ✓Protéger et restaurer les milieux naturels ;
- ✓Améliorer les structures parcellaires des exploitations agricoles ;
- ✓Contribuer à l'installation agricole hors cadre familial en complément des dispositifs existants.

Pour mettre en œuvre la stratégie foncière trois outils ont été identifiés et seront utilisés dès 2016 :

- ✓Veille foncière : conventionnement entre l'EPAB et la SAFER pour activer l'outil vigifoncier (activation du droit de préemption de la SAFER sur la demande de l'EPAB) ;
- ✓Cellule foncière locale dont la « fiche outil » est présentée ci-après;
- ✓Réserve foncière : ensemble de parcelles acquises et gérées temporairement par la SAFER (frais de stockage financés par la Région Bretagne).

Dans le cadre du futur Plan de lutte contre les algues vertes la mise en œuvre de la stratégie foncière aura pour objectifs de faciliter les changements de pratiques avec l'amélioration du parcellaire des exploitations (augmentation des surfaces en herbe avec le regroupement du parcellaire autour du siège d'exploitation, introduction de dérobées valorisable par pâturage, optimisation de la valorisation des effluents d'élevage avec l'augmentation de la surface amandée en matières organiques grâce notamment à l'épandage de lisier sur céréales avec de l'épandage sans tonne).

De plus, lors de l'étape d'installation des nouveaux agriculteurs, un point spécifique pourrait être proposé pour sensibiliser les nouveaux acteurs à l'importance et l'enjeu du Plan algues vertes. Cette étape importante que constitue le parcours d'installation est un moment privilégié pour initier le dialogue sur des pratiques vertueuses d'un point de vue environnemental et économique.

En définitive, le volet foncier du Plan de lutte contre les algues vertes permettra d'assurer une transversalité entre les différents volets du futur programme d'action (milieux naturels – bocage – agricole).

En parallèle, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs dans le cadre d'échanges parcellaires.

Le tableau qui suit récapitule les 10 actions qui structurent la stratégie foncière de la Baie de Douarnenez.

<table>
<tr><th>Actions</th><th>Surfaces ciblées</th><th>Enveloppes budgétaires</th></tr>
<tr>
<td>Action 1: Accompagner les actions de restauration des zones humides et des cours d'eau</td>
<td>Sur l'objectif de 500ha de zones humides non fonctionnelles restaurées initialement programmé sur la période 2013- 2015, la collectivité se donne comme objectif d'acquérir 100ha de zones humides à restaurer sur 5 ans.
Sur les 100 ha d'objectifs fixés, des secteurs prioritaires sont définis :
- Bassin versant du Kerharo, en amont du marais de Kervijen (20ha)
- Bassin versant du Ty Anquer, sur les périmètres occupés par des espaces de loisirs (3ha)
- Bassin versant du Lapic entre Keryequel et An Dizhro Hent (20 ha)
- Bassin versant du ruisseau de Sainte Anne la Palud (3ha)
- Bassin versant du Ris : entre l'exutoire et la retenue AEP (25ha).
29ha d'acquisitions complémentaires pourront être effectuées sur d'autres secteurs à définir en fonction du travail d'animation effectué sur le terrain et selon les opportunités. Ces sites concernent 3 cours d'eau classés prioritaires pour la restauration de l'hydromorphologie, que sont : le Lapic, le Kerharo et le Ty Anquer.

NB : Suite aux remarques de la MIRE, l'EPAB a revu les objectifs de restauration des zones humides qui étaient initialement de 200 ha. Le nouvel objectif de 100 ha comprend 50 ha d'acquisition via la stratégie foncière de l'EPAB.</td>
<td>
<table>
<tr><th>Mesures</th><th>Nb jours</th><th>Coût € TTC</th></tr>
<tr><td>Animation/Concertation</td><td>242</td><td>72 600 €</td></tr>
<tr><td>Acquisition</td><td></td><td>280 000 €</td></tr>
<tr><td>Gestion/Entretien</td><td>80</td><td>24 000 €</td></tr>
<tr><td>Entretien via ETA (si pas agris)</td><td></td><td>30 000 €</td></tr>
<tr><td>Total pour l'action</td><td>322</td><td>406 600 €</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
<tr>
<td>Action 2 : Accompagner les actions de gestion des milieux naturels délaissés avec un potentiel agricole</td>
<td>La presqu'île de Crozon et le Cap Sizun sont particulièrement concernés par l'enfrichement, mais ces territoires font déjà l'objet de zones de préemption portées par le CD29 et le conservatoire du littoral. Ces deux parties du territoire bénéficient également de l'éligibilité aux mesures MAEC relatives à l'ouverture et au maintien de l'ouverture des milieux. Toutefois, la procédure de mise en valeur des terres incultes et manifestement sousexploitées pourrait utilement y être déclenchée.
L'intervention prioritaire de l'EPAB se fera donc sur des territoires complémentaires à ceux-là. Les fonds de vallée enfrichés se développent un peu partout et pourront faire l'objet d'opérations permettant un développement de l'herbe sur l'exploitation. Dans un certain nombre de cas, il existera un lien fort avec l'action de restauration des zones humides et cours d'eau.</td>
<td>
<table>
<tr><th>Mesures</th><th>Nb jours</th><th>Coût</th></tr>
<tr><td>Animation/Concertation</td><td>14</td><td>4 200 €</td></tr>
<tr><td>Suivi procédure terres incultes</td><td>10</td><td>3 000 €</td></tr>
<tr><td>Acquisition</td><td></td><td>35 000 €</td></tr>
<tr><td>Travaux de réouverture</td><td></td><td>67 500 €</td></tr>
<tr><td>Lancement + Suivi Travaux</td><td>12</td><td>3 600 €</td></tr>
<tr><td>Gestion/Entretien</td><td>10,5</td><td>3 150 €</td></tr>
<tr><td>Total pour l'action</td><td>46,5</td><td>116 450 €</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

Action 3 : Faciliter le développement du bocage au sein de parcelles à risque de ruissellement par la maîtrise foncière

Le programme Breizh Bocage est activé sur tout le territoire du SAGE. La stratégie bocagère a été validée le 21/12/2015.
Les zones d'actions prioritaires concernent toutes les parcelles acquises par l'EPAB et toutes celles mises en réserves, où le risque de ruissellement est élevé.
L'action de facilitation du développement du bocage par les outils fonciers se fera en fonction des opportunités d'action identifiées en parallèle des autres actions menées dans la mise en oeuvre de la stratégie foncière. Un objectif de 20 ha sur 5 ans est fixé.
Avec une densité moyenne estimée à 80ml/ha de bocage et des parcelles à risque considérées comme ayant peu ou pas de bocage, on peut se donner comme objectif d'implanter (et/ou restaurer) 1,6km de bocage avec cette action.

Mesures	Nb jours	Coût
Analyse	30	9 000 €
Proposition pour terres en réserve	8	2 400 €
Gestion/Suivi	4	1 200 €
Total pour l'action	***42***	***12 600 €***

Action 4 : Mettre en place une concertation auprès des cédants

L'action de concertation avec les cédants sera mise en place en priorité sur tous les secteurs de regroupement parcellaire. Les communes de Plomodiern et Plonévez-Porzay sont les 2 communes où la demande d'échanges parcellaires est la plus forte, le secteur de Plomodiern, Ploéven et Plonévez-Porzay sera donc privilégié dans un premier temps.
D'après le diagnostic agricole effectué pour l'étude de stratégie foncière, environ 25% des exploitants ont plus de 55 ans sur les 620 exploitations des communes ayant tout ou partie de leur territoire dans le SAGE.
Il existe donc un potentiel de 150 exploitants qui partiront en retraite d'ici à 5 ans, et donc sur la durée de l'action prévue. Cela correspond en moyenne à 6,5 exploitants de plus de 55 ans par commune.

Mesures	Nb jours	Coût
Animation/Concertation	139	41 700 €
Total pour l'action	***139***	***41 700 €***

Action 5 : Faciliter le regroupement parcellaire

Pour 8 communes, des besoins ont été recensés par la Chambre via les diagnostics agricoles : Poullan/Mer, Pouldergat, Plonévez-Porzay, Quéménéven, Ploéven, Plomodiern, St Nic, Crozon.
Il serait utile d'ajouter les communes de Kerlaz, Le Juch et Douarnenez, ainsi qu'Argol, Quéménéven et Cast, du fait de l'importance des zones humides sur ces communes, et/ou de l'importance du nombre d'agriculteurs qui vont cesser leur activité dans les années à venir.
On estime à 4 réserves foncières créées pour un total de 50 ha sur 5 ans.

Mesures	Nb jours	Coût
Animation Chambre		?
Animation amont regroupement	*5*	1 500 €
Suivi annuel	*5*	1 500 €
Total pour l'action	***10***	***3 000 €***

Action 6 : Améliorer la diffusion de l'information et au besoin émettre un avis en amont des décisions du contrôle des structures et de la SAFER

Mesures	Nb jours	Coût
Diffusion information contrôle des structures	77	23 100 €
Emission avis pour CDOA via bureau EPAB	50	15 000 €
Emission avis pour CDOA via cellule	20	6 000 €
Transmission infos veille foncière + émission avis pour SAFER via Bureau EPAB	140	42 000 €
Emission avis via cellule pour demande de mise en réserve	100	30 000 €
Emission avis via cellule pour redistribution terres mises en réserve	32	9 600 €
Total pour l'action	***419***	***125 700 €***

<table>
<tr>
<td>Action 7 : Faciliter la mise à disposition du foncier pour des installations agricoles progressives</td>
<td>Pour des projets en circuits courts : rayon de 15 minutes autour des principaux bassins de consommation :
Douarnenez, Quimper (ex. Plogonnec, le Juch…)
- Pour des projets en agriculture biologique : zones de captage
- Pour les enjeux de préservation d'espaces naturels : presqu'île de Crozon et Cap Sizun.
- Pour les enjeux de renouvellement / installation : de gros enjeux de renouvellement dans toutes les communes de Telgruc-sur-Mer à Douarnenez.
Cette action est une action pilote : tester l'acquisition ou le portage de 2 / 3 fermes sur la durée de l'action (non validé en comité de pilotage)</td>
<td>
<table>
<tr><th>Mesures</th><th>Nb jours</th><th>Coût</th></tr>
<tr><td>Animation/Concertation</td><td>10</td><td>3 000 €</td></tr>
<tr><td>Accompagnement extérieur</td><td></td><td>10 000 €</td></tr>
<tr><td>Acquisition</td><td></td><td>200 000 €</td></tr>
<tr><td>Portage foncier</td><td></td><td>200 000 €</td></tr>
<tr><td>Total pour l'action</td><td>10</td><td>413 000 €</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
<tr>
<td>Action 8 : Accompagner la protection des milieux naturels et des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme</td>
<td></td>
<td>
<table>
<tr><th>Mesures</th><th>Nb jours</th><th>Coût</th></tr>
<tr><td>Animation</td><td>45</td><td>13 500 €</td></tr>
<tr><td>Communication</td><td></td><td>900 €</td></tr>
<tr><td>Total pour l'action</td><td>45</td><td>14 400 €</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
<tr>
<td>Action 9 : Coordonner la mise en œuvre de la stratégie foncière de l'EPAB</td>
<td></td>
<td>
<table>
<tr><th>Mesures</th><th>Nb jours</th><th>Coût</th></tr>
<tr><td>Animation/Coordination/Suivi</td><td>115</td><td>34 500 €</td></tr>
<tr><td>Achat annuel du RPG niv 4</td><td></td><td>3 948 €</td></tr>
<tr><td>Convention Veille foncière SAFER</td><td></td><td>50 400 €</td></tr>
<tr><td>Total pour l'action</td><td>115</td><td>88 848 €</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
<tr>
<td>Action 10 : Communiquer sur les actions de la stratégie foncière de l'EPAB</td>
<td></td>
<td>
<table>
<tr><th>Mesures</th><th>Nb jours</th><th>Coût</th></tr>
<tr><td>Animation</td><td>47</td><td>14 100 €</td></tr>
<tr><td>Frais</td><td></td><td>1 080 €</td></tr>
<tr><td>Total pour l'action</td><td>47</td><td>15 180 €</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

La cellule foncière locale est l'un des outils pour la mise en œuvre de la stratégie foncière de la Baie de Douarnenez. La fiche outil qui suit est tirée du rapport sur la stratégie foncière validée par le comité syndical de l'EPAB en mai 2016.
Concernant le fonctionnement de la cellule foncière locale, certains ajustements pourraient être apportés lors de sa mise en place.

Définition
Une cellule foncière locale est un espace de concertation et de dialogue entre acteurs locaux sur le foncier. Ses membres échangent et valident des décisions pour mener à bien certaines actions de la stratégie foncière. La cellule joue un rôle informel, elle ne fait pas partie du processus institutionnel de décisions sur le foncier.
Composition
La cellule foncière réunira : **Des membres permanents** : - 4 élus de l'EPAB, dont le Président et les deux vice-présidents - Représentants des propriétaires privés : Syndicat de la propriété rurale (1) et AFR communales (1) - 1 représentant de la SAFER - 1 représentant élu de la Chambre d'agriculture du Finistère - 1 représentant de la DDTM29 et du Conseil Départemental du Finistère **Des membres ponctuels** : - 1 élu référent par commune. Ils ne participeront à la cellule foncière locale qu'au moment où la commune sera concernée par une action foncière. Leur désignation sera sollicitée par l'EPAB auprès du Maire. (1 titulaire + 1 suppléant). **Autres personnes invitées** : Les techniciens de la SAFER29, de la CA29 et du GAB29 en charge des dossiers fonciers seront invités à participer à cette cellule, ainsi que du Conseil Départemental 29, notamment pour faire le lien avec l'action sur les échanges amiables (et sur les ENS). **Des membres invités, qui seront là ponctuellement :** Région Bretagne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne Soit entre 12 et 20 personnes à chaque réunion. **Un bureau pourra être constitué pour la cellule foncière :** Il pourra arbitrer sur certaines décisions à prendre rapidement, et pour lesquelles le délai d'organisation de la réunion de la cellule foncière est incompatible avec le délai de réponse (demande de préemption SAFER, demande d'avis du contrôle des structures…). Sa composition et son rôle devront être définis par la cellule lors de ses premières réunions. L'EPAB souhaite assurer la présidence de cette cellule foncière, en tant que maître d'ouvrage de la présente stratégie foncière, pour assurer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les débats.

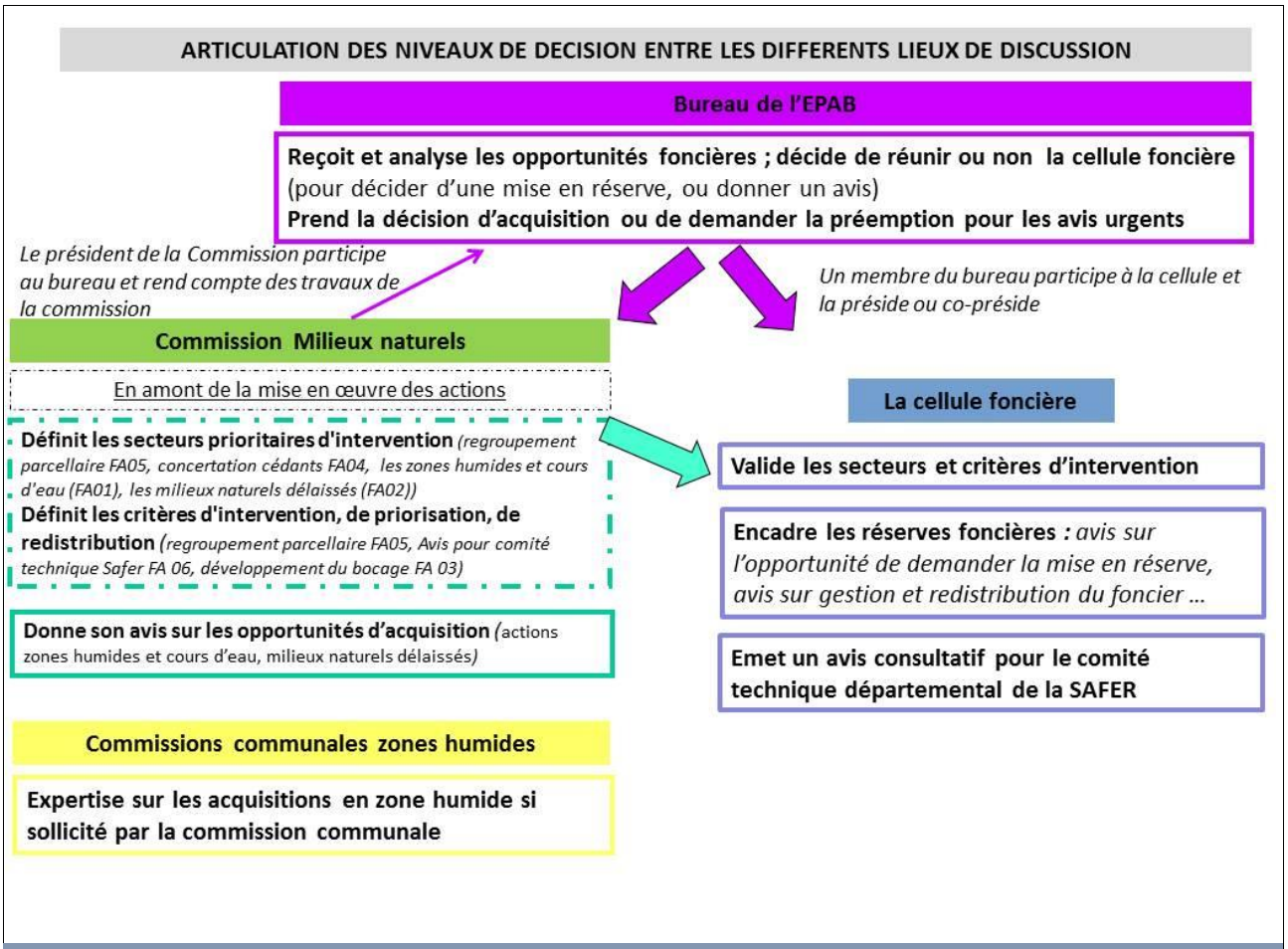

Rôles

La cellule a à la fois un rôle :

- d'***espace de médiation*** entre acteurs locaux, de partage d'un projet commun reliant les objectifs environnementaux de l'EPAB et les objectifs socio-économiques agricoles du territoire. Cet espace pourra permettre de résoudre des conflits fonciers.
- ***consultatif,*** facilitant la prise de décisions en relayant l'avis des acteurs locaux vers l'Etat, la Région, le Département et la SAFER,
- de ***suivi de la stratégie*** : un bilan annuel des actions de la stratégie foncière sera présenté, et les priorités et évolutions y seront discutées, pour transmission ensuite au comité syndical de l'EPAB.

Objectifs

- ***Valider, voire compléter les secteurs prioritaires*** d'intervention pour :
  - le regroupement parcellaire (FA05)
  - la concertation avec les cédants (FA04)
- ***Partager les choix de secteurs prioritaires*** d'intervention définis préalablement par l'EPAB pour :
  - les zones humides et cours d'eau (FA01)
  - les milieux naturels délaissés (FA02)
- ***Définir et suivre les réserves foncières*** (voir fiche-outil réserve foncière) : secteurs et opportunités pour la création des réserves, critères de redistribution du foncier, ordre de priorités, etc.
- ***Etudier des opportunités d'acquisition*** pour les actions liées :
  - aux milieux naturels si elles sont issues de la gestion d'une réserve foncière (zones humides, friches, …) (FA01, FA02)
  - à l'installation si une opportunité est saisie par une collectivité locale. (FA07).

- ***Emettre un avis consultatif pour le comité technique départemental de la SAFER :*** avis pour une demande de préemption, pour une demande de mise en réserve, pour une redistribution de foncier.

- ***Faire un bilan annuel des actions et du fonctionnement de la cellule foncière locale*** (FA09)

Modalités de fonctionnement

- Présidée par le Président de l'EPAB
- Secrétariat et animation assurée par l'EPAB
- Suffrages :
  - chaque membre exprime 1 voix.
  - les techniciens (EPAB, SAFER29, CA29 et GAB29) n'ont pas de droit de vote.
  - les personnes absentes ne peuvent pas donner un pouvoir
  - il n'y a pas de quorum requis pour prendre des décisions
- les critères de décision et ordres de priorités resteront à affiner dès l'installation de la cellule.
- Fréquence de réunion : 8 réunions annuelles maximum. L'idéal est de fixer en amont les dates de réunions pour l'année en fonction des comités techniques SAFER. La cellule se réunira dès que le Président le jugera nécessaire.
- La convocation des membres sera réalisée par mail, avec précision de l'ordre du jour signé du Président
- La cellule est créée pour une durée illimitée.
- Les séances de la cellule ne sont pas publiques.

L'organisation de cette cellule foncière pourrait faire l'objet d'une convention co-signée par chaque membre

Processus de décision pour la cellule foncière locale dans le cadre des réserves foncières

Une fois que les secteurs d'intervention et les critères de décision auront été définis pour les différentes actions, la cellule foncière locale sera surtout réunie pour gérer les réserves foncières.
La gestion des réserves foncières inclut :
- les décisions de création de réserves
- les décisions de positionnement sur du portage foncier
- les décisions de redistribution de foncier en réserve.

Note : la « gestion » en elle-même des terres (c'est-à-dire leur occupation et leur entretien) reste bien entendu à la charge du propriétaire, à savoir la SAFER.

Description du processus :

Préparation au fonctionnement : une fois créée, la cellule foncière prend la décision de créer des réserves foncières dans certains secteurs prioritaires, et informe la SAFER (information à inclure dans la convention EPAB/SAFER) et la DDTM (pour demander un partage de l'information sur les autorisations d'exploiter dans ces secteurs).
Puis, en fonctionnement courant :
- Une opportunité foncière est soumise à l'EPAB (par la SAFER ou par tout autre moyen : concertation locale par l'EPAB, Chambre d'agriculture du Finistère, élu local) et est jugée pertinente par l'EPAB pour les actions de la stratégie.
- Le Président de l'EPAB convoque la cellule foncière locale (si les délais le permettent) :
- Après discussion, un avis est émis pour demander ou non la mise en réserve. Si le choix est fait d'activer la réserve l'EPAB demande à la SAFER d'acheter ou de préempter pour le compte de la réserve les terres concernées.

- Une fois mise en réserve, un travail de diagnostic est mené pour définir la sensibilité de la parcelle au risque de ruissellement ; si la parcelle est sensible, il sera demandé aux candidats à la rétrocession de préciser leurs intentions vis-à-vis de la restauration du bocage. Ces éléments pourront être contractualisés dans le cahier des charges SAFER à la revente.

- Une proposition de redistribution est élaborée avant la convocation de la cellule foncière. Cette proposition est élaborée par les techniciens Chambre, SAFER et de l'EPAB.
NB : L'élaboration des propositions pourra prendre potentiellement plusieurs mois.
- La cellule est convoquée pour émettre un avis sur la proposition.
- Cet avis est transmis à la SAFER pour la décision en comité technique SAFER.

Modalités de vote :
Pour chaque dossier, un débat doit avoir lieu en cellule foncière locale. Si la discussion ne permet pas d'aboutir à un consensus partagé par tous les membres, un vote est alors proposé.
Le vote se fait à main levée. Toutefois, il peut être envisagé un vote à bulletin secret sur validation de la majorité des membres présents.
Pour le vote, il sera important de définir en amont plusieurs propositions à arbitrer au sein de la cellule.
Les membres de la cellule pourront alors voter pour chaque proposition, l'avis ainsi émis comportera un nombre de voix pour chaque proposition. Le comité SAFER (ou le CA de la SAFER) pourra alors s'appuyer sur l'avis émis en cellule foncière locale.
Il est rappelé que dans tous les cas, c'est bien le comité SAFER ou le Conseil d'Administration qui auront à trancher.

Exemple : Opportunité de 20ha de terres cultivables négociés à l'amiable par la SAFER sur une commune où des secteurs prioritaires d'intervention ont été définis.
Proposition N°1 : Des candidats se sont déjà signalés et sont considérés comme prioritaires.
Proposition N°2 : Demande de mise en réserve des 20ha pour faciliter le regroupement parcellaire.
Proposition N°3 : Un candidat à l'installation sur un projet à basses fuites d'azote s'est signalé et demande la mise en réserve de la Région spécial installation.
Chaque membre vote pour chaque proposition. Puis, on comptabilise les votes (pour, contre et abstention) pour chaque proposition. Les votes forment l'avis de la cellule foncière.

Evaluation des actions et des choix définis

Chaque année la cellule foncière locale dressera un bilan et une évaluation des actions menées :
- nombre d'avis émis, nombre d'ha mis en réserve et redistribués, nombre d'ha acquis par l'EPAB, avancement des actions et estimation de l'impact des actions foncières pour soutenir les actions de la charte (exemple : % d'ha acquis et restaurés par rapport au nombre total d'ha restaurés).
- analyse des problèmes rencontrés et recherche de solutions (pour les critères de priorisation, les secteurs définis, les processus mis en place, etc.), évolution possible du fonctionnement, des priorités

4.4.Volet « transversal »

4.4.1.Actions auprès des collectivités et des particuliers

○Plan de fumure de collectivités et sensibilisation des particuliers

Cet axe vise l'optimisation de la gestion des espaces publics (plans de fumure, gestion des eaux pluviales et des bords de route, …), ainsi que la sensibilisation des particuliers aux bonnes pratiques de fertilisation de leurs jardins.

4.4.2.Qualité de l'eau

○Réseau de suivi de la qualité de l'eau

Il s'agit de maintenir et d'adapter l'actuel réseau de suivi des eaux de surface et souterraines, à savoir sur les 8 cours d'eau les plus contributeurs au flux de nitrates une fréquence de prélèvement bi mensuelle sur la période d'octobre à avril et hebdomadaire sur la période mai-septembre qui est la période de référence pour les objectifs de concentrations. Il est nécessaire de conserver un pas de temps soutenu sur la période mai-septembre pour réduire la marge d'erreur. Sur les autres cours d'eau il est proposé une fréquence bi mensuelle tous les deux ans.

De plus l'EPAB a mis en place un réseau de suivi des eaux souterraines sur 30 stations qui sont suivies deux fois par an. Le territoire du SAGE comporte différentes formations géologiques. Il est prévu en 2017-2018 de réaliser un suivi plus régulier d'une fois par mois sur trois sites de prélèvement en fonction de la formation géologique (Granites, Schistes et Trondhjemite) afin d'évaluer la variabilité annuelle des nitrates dans les nappes souterraines.

Pour la période 2017-2021, le budget prévisionnel du suivi de la qualité de l'eau est de 37 000 euros et le temps d'animation prévisionnel de l'EPAB est de 515 jours.

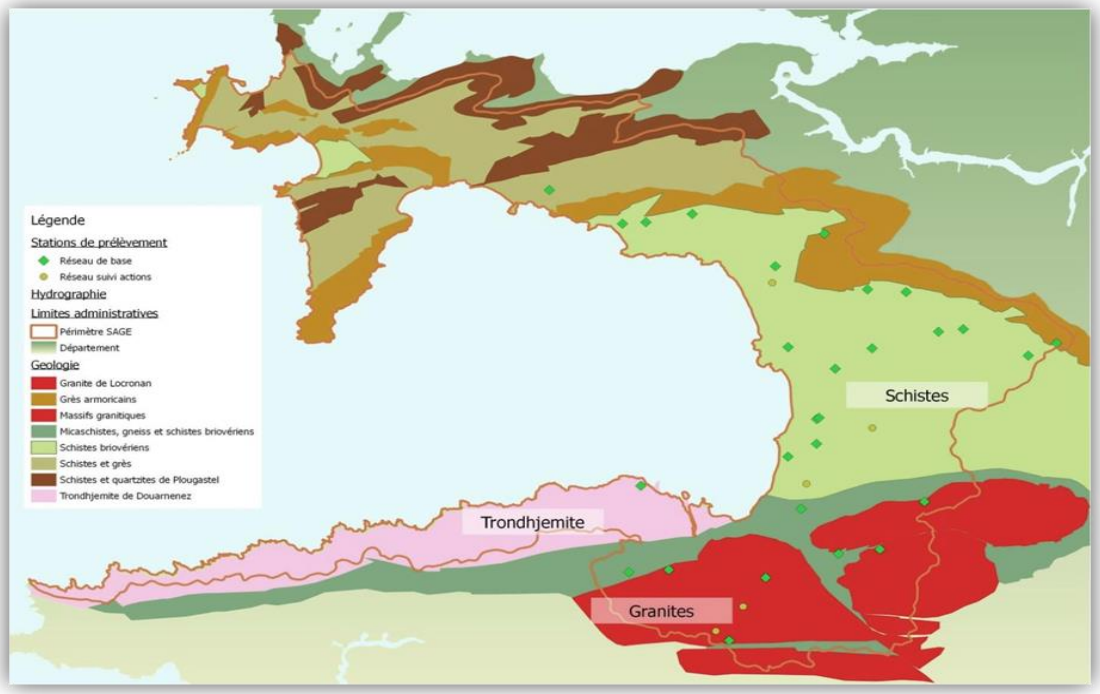

4.4.3.Assainissement

Cet axe vise l'amélioration des conditions de collecte et de traitement des eaux usées pour les assainissements collectifs et non collectifs. L'EPAB recueillera annuellement les informations sur les réhabilitations réalisées. Le temps d'animation est estimé à 50 jours sur la période 2017-2021.

Aussi la stratégie d'action pour le deuxième plan de lutte contre les marées vertes est la suivante :

- Maintenir une continuité dans les actions tout en tirant les enseignements du premier plan de lutte contre les marées vertes ;
- Adopter une approche intégrée des exploitations et faire le lien entre les différents volets du plan de lutte contre les algues vertes (milieux naturels- bocage -agricole) ;
- Trouver une porte d'entrée (phytosanitaires, économique, zones humides …) sur les exploitations qui ne se sont pas engagées lors du premier plan de lutte contre les algues vertes et poursuivre le travail avec les exploitations engagées ;
- Proposer des outils techniques et financiers innovants par rapport au premier Plan algues vertes
- Accentuer le lien logique entre les actions individuelles et collectives.

5.Maquette financière

Préambule

Dans le projet transmis le 9 mai 2017, concernant les objectifs et le prévisionnel financier il était indiqué pour chaque type d'actions un nombre d'engagement minimum et maximum ainsi qu'un budget minimum et maximum afin d'avoir une fongibilité entre les actions : si une action avait été sous-estimée ou surestimée en terme d'engagements, au cours de la future programmation il sera possible de reporter les objectifs ou les moyens financiers sur une autre action.

Conformément à la demande de la coordination régionale, la maquette ci-dessous présente des nombres d'engagements dissociés entre accompagnement individuel et collectif.

La baie rappelle la nécessité d'une fongibilité entre les grandes actions d'une part et entre accompagnement individuel et action collective d'autre part en ce qui concerne le volet agricole.

Les nombres d'engagements individuels et collectifs sont cumulatifs.

Maquette financière Plan algues vertes 2017-2021

	Action	Type d'accompagnement	Nombre d'engagements estimé PLAV2	Budget PLAV2 (TTC)	Budget PLAV2 par axe (Cf. préambule §5 projet PLAV2)
VOLET AGRICOLE	**Axe 1. Agronomie et Optimisation de la fertilisation**	Actions collectives	50	50 000,00 €	170 000,00 €
		Accompagnement individuel: Accompagnement technique à la gestion de l'azote (cdc régional) / Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation (cdc régional)	80	120 000,00 €	
	Axe 2. Gestion extensive des surfaces en herbe	Actions collectives	45	25 000,00 €	77 500,00 €
		Accompagnement individuel: Accompagnement technique à la gestion de l'herbe (cdc régional)	25	37 500,00 €	
		Accompagnement MAEC :Accompagnement individuel: Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation (cdc régional)	10	15 000,00 €	
	Axe 3. Rotations et assolements	Actions collectives	37	25 000,00 €	52 500,00 €
		Accompagnement individuel: Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation (cdc régional)	18	27 500,00 €	
	Axe 4. Optimiser les pièges à nitrates	Actions collectives	43	25 000,00 €	157 500,00 €
		Accompagnement individuel: Accompagnement technique à la gestion de l'inter-culture à l'automne (cdc régional)	22	32 500,00 €	
		Chantiers collectifs	1280 ha	100 000,00 €	
	Axe 5. AB	Actions collectives	30	25 000,00 €	55 000,00 €
		Accompagnement individuel	15	30 000,00 €	
	Axe 6. Gestion des effluents (dont diagnostic d'identification des fuites d'effluents)	Accompagnement individuel: Optimisation environnementale liée à un projet structurant (cdc régional)	28	27 500,00 €	27 500,00 €
	Axe 7. Valorisation économique des produits agricoles	Actions collectives		60 000,00 €	71 250,00 €
		Accompagnement individuel: Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation (cdc régional)	23	11 250,00 €	
	Axe 8. Diagnostics et actualisation de diagnostics	Accompagnement individuel: Diagnostic agro-environnemental Partie 1 et Partie 2 (cdc régional)	200	150 000,00 €	150 000,00 €
SOUS TOTAL volet agricole (actions collectives + accompagnement individuel)		**Actions collectives (hors chantiers collectifs)**	**205**	**210 000,00 €**	
		Accompagnement individuel	**410**	**436 250,00 €**	
		Sous total actions collectives (hors chantiers collectifs)/accompagnement individuel	**615**	**646 250,00 €**	
VOLET AGRICOLE	**Expérimentation**			50 000,00 €	
	Phytos agricoles	Accompagnements individuels (diagnostics phyto) et collectifs (désherbage mécanique)		25 000,00 €	
		Structure(s)	**Nombre de jours PLAV2**	**Budget PLAV2**	
	Animation agricole (hors foncier)	**EPAB**	**620**	**160000**	
	Co animation agricole	**Prestataires**	**200**	**100 000,00 €**	
TOTAL Volet agricole (dont chantiers collectifs)				**1 081 250,00 €**	

	Action	Type d'accompagnement	Nombre d'engagements estimé PLAV2	Budget PLAV2 (TTC)
VOLET FONCIER	**Animation foncière EPAB**	**EPAB**	**310 jours**	**90000**
	Foncier - échanges parcellaires sous maitrise d'ouvrage de la chambre d'agriculture	**Chambre d'agriculture**	**150 jours**	**75 000,00 €**
	Acquisition de parcelles en zones humides		50 ha	**140 000,00 €**
	Veille foncière			**65 000,00 €**
TOTAL Foncier				**370 000,00 €**
VOLET MILIEUX NATURELS	Restauration de zones humides		100 ha	250 000,00 €
	Suivi et gestion des sites restaurés			75 000,00 €
	Aménagement points d'abreuvement			30 000,00 €
	Aménagement de passages au-dessus des ruisseaux			30 000,00 €
	Animation milieux naturels	EPAB	1255 jours	402 500,00 €
	Création de bocage + ripisylve		Cf. Stratégie Breizh bocage 2016-2020	
TOTAL MILIEUX NATURELS				**787 500,00 €**
VOLET ASSAINISSEMENT	Animation	**EPAB**	**50 jours**	**12 500,00 €**
	Mise aux normes ANC			SPANC
	TOTAL ASSAINISSEMENT			
VOLET TRANSVERSAL	Suivi de la qualité de l'eau (animation)	EPAB	515 jours	97 500,00 €
	Suivi de la qualité de l'eau (analyses)			37 000,00 €
	Communication			40 000,00 €
	Animation PLAV2 - secrétariat/comptabilité	EPAB	670 jours	175 000,00 €
	TOTAL SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU			**349 500,00 €**

TOTAL PLAV2				**2 600 750 €**

ANNEXE 1
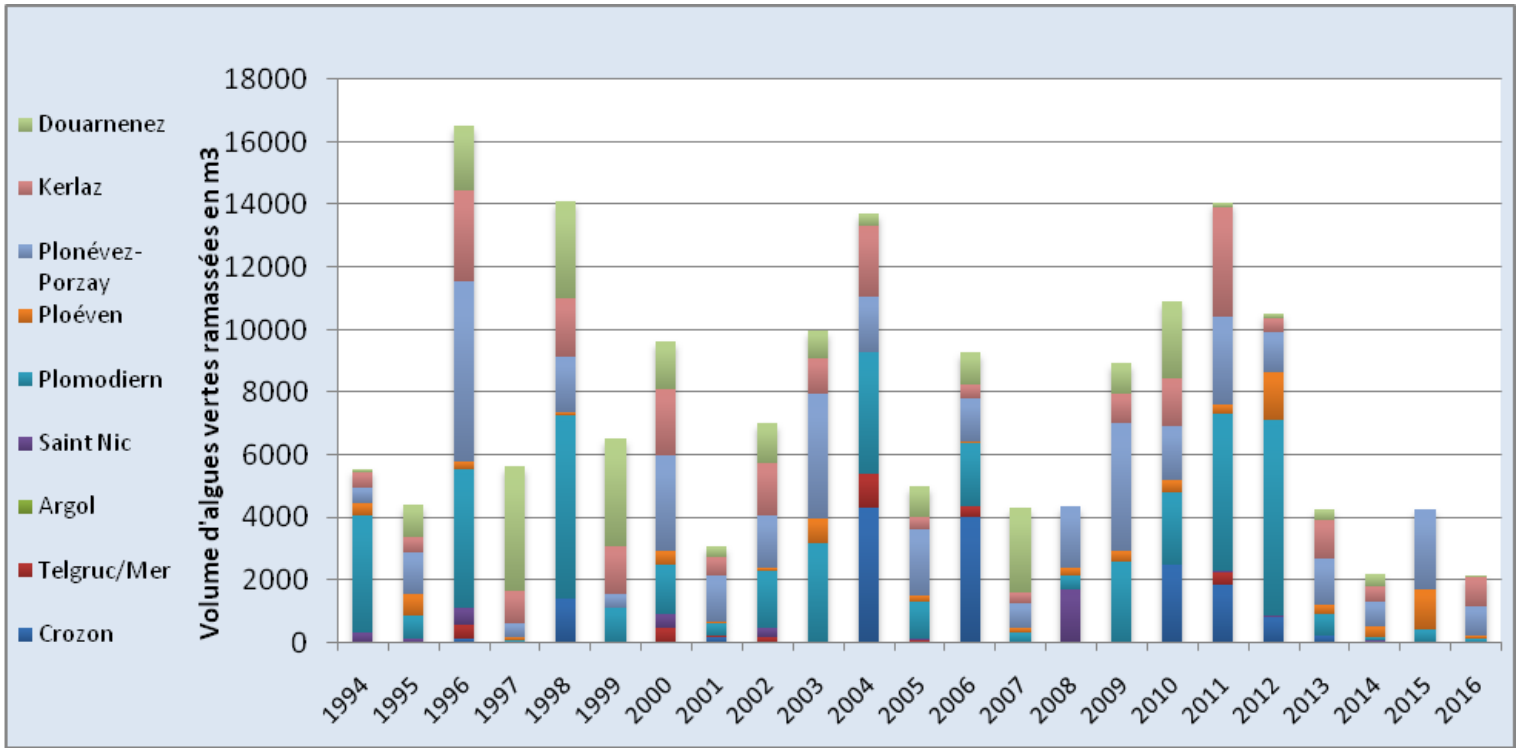
Evolution des volumes d'algues vertes ramassés en baie de Douarnenez